



TWITTER FAIT UN TABAC EN BOURSE

L'action du célèbre réseau social, qui n'a encore jamais généré de profits, a connu un bond spectaculaire dès son entrée sur le marché, hier. Bulle à l'horizon? Les analystes sont divisés. AFFAIRES

LA PRESSE



ANOUK AIMÉE, SANS FARD

Le festival Cinemania lui rend hommage. Nathalie Petrowski l'a rencontrée. ARTS

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE



La première ministre Pauline Marois et le ministre responsable des Institutions démocratiques, Bernard Drainville, hier.

UNE CHARTE À GÉOMÉTRIE VARIABLE

Québec maintient le cap sur l'interdiction de signes religieux ostentatoires, mais ouvre la porte à des exemptions temporaires. Le ministre Bernard Drainville a présenté hier son projet de loi sur la Charte de la laïcité, qu'il estime « équilibré ». Quel sort lui réserve l'Assemblée nationale? PAGE A2

VINCENT MARISSAL
LA CHARTE DES ÉLECTEURS QUÉBÉCOIS PAGE A3

YVES BOISVERT
UNE DÉMONSTRATION, SVP PAGE A4

PHOTO JACQUES BOISSINOT, LA PRESSE CANADIENNE



« JE VAIS TUER CE CONNARD »

Rob Ford profère des menaces de mort dans une nouvelle vidéo qui le met dans l'embarras. PAGE A6

PHOTO NATHAN DENETTE, LA PRESSE CANADIENNE



CANADIEN 1 SÉNATEURS 4

LA FÊTE A ÉTÉ DE COURTE DURÉE

SPORTS

PHOTO ADRIAN WYLD, LA PRESSE CANADIENNE

COMMISSION CHARBONNEAU
DUPUIS VOULAIT INVESTIR L'ARGENT
DU FONDS EN FLORIDE PAGE A10

MON CLIN D'ŒIL STÉPHANE LAPORTE
Si le titre de la Charte est si long, c'est pour éviter les débats sur Twitter.
Venez voir mon blogue! www.lapresse.ca/laporte



RBC Banque Royale

LES VOYAGEURS^{MC} ONT LA LIBERTÉ DE CHOISIR LEUR COMPAGNIE AÉRIENNE



RBC.COM/VOYAGES

©/MC Marque(s) déposée(s) de la Banque Royale du Canada. RBC et Banque Royale sont des marques déposées de la Banque Royale du Canada. * Toutes les autres marques de commerce sont la propriété de leurs détenteurs respectifs.

POLITIQUE

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ ET PORT DE SIGNES RELIGIEUX

Des compromis pour travailler

DENIS LESSARD

Québec — Une fois la Charte de la laïcité adoptée, tous les nouveaux aspirants à des emplois au gouvernement, dans les réseaux de la santé et de l'éducation et dans les municipalités devront renoncer au port de signes religieux pour être embauchés. À terme, les employés actuels qui refuseront de se conformer à la loi seront congédiés.

Le ministre des Institutions démocratique, Bernard Drainville a finalement déposé hier le projet de loi 60 sur « les valeurs de laïcité », sévèrement critiqué par l'opposition libérale. Pour le ministre Drainville, le projet de Charte est « équilibré », susceptible selon lui de traverser le test des tribunaux.

Sur plusieurs points, l'opinion du gouvernement a « évolué ». Par exemple, le crucifix devait rester au Salon bleu, il y a deux mois. Le gouvernement est maintenant d'accord pour le « déplacer ailleurs à l'Assemblée » — ce sera la position du Parti québécois au bureau de l'Assemblée nationale qui aura à trancher —, mais les libéraux et la Coalition avenir Québec sont d'emblée peu disposés à aller de l'avant. Autre problème en vue, la loi de l'Assemblée nationale sera modifiée pour que les députés décident s'ils peuvent porter des signes religieux au Parlement. Une telle décision devrait être prise à l'unanimité, prévient M. Drainville.

Québec envisage une « consultation générale » en commission parlementaire à l'Assemblée nationale, une opération susceptible de prendre plusieurs mois. À l'Assemblée nationale, Pauline Marois a promis que le débat durera « tout le temps qu'il faudra ». « Notre projet de Charte permet d'affirmer les règles communes que nous voulons nous donner pour vivre la diversité dans l'harmonie, pour mieux vivre ensemble », a-t-elle dit. Elle a paru piquée au vif quand l'opposition a souligné que la Charte priverait des femmes de leur liberté de culte. « Je n'ai pas beaucoup de leçons à recevoir sur la défense des droits des femmes. S'il y a une cause pour laquelle je me suis battue, c'est bien celle-là ».

Géométrie variable

Dans le projet d'hier, plusieurs modifications aux intentions annoncées il y a deux



Le ministre Bernard Drainville a reçu l'appui de ses collègues du Parti québécois à l'Assemblée nationale, hier, notamment la ministre responsable de la Charte de la langue française, Diane De Courcy.

mois créent encore davantage de catégories différentes d'employés pour en matière de signes religieux « ostentatoires ». Les nouveaux employés devront s'y conformer immédiatement, mais les fonctionnaires actuels des ministères et organismes auront un an.

culturelles le justifient. Pour M. Drainville, cette disposition n'a pas été taillée sur mesure pour l'Hôpital juif de Montréal. D'autres établissements pourrout obtenir un droit de retrait.

Autres catégories : les employés d'entreprises privées qui travaillent dans le secteur

n'avait pas de statistiques sur le nombre d'employés du secteur public portant des signes religieux. Chercher de telles données serait faire du « profilage », se défend-il. Il a par ailleurs reconnu que dans ses rapports avec les services gouvernementaux il n'avait, de sa

dit M. Drainville « Mais c'est un choix de société que nous proposons aux Québécois. Il faut vivre avec la loi et accepter l'application de la loi », a-t-il poursuivi.

À l'Assemblée nationale, inquiet de voir son projet repoussé avant même son dépôt, le gouvernement Marois l'avait présenté comme une « motion de confiance ». Battu, le gouvernement aurait été renversé et une campagne électorale s'enclencherait. En point de presse, M. Drainville a nié que sa charte soit une pièce dans une stratégie électorale.

Quand on lui a demandé si la Charte aurait un effet bénéfique pour la souveraineté du Québec, il a répliqué que « c'est bon pour tout, peu importe le choix que les Québécois feront ». La Charte, estime-t-il, est bonne pour le développement durable, bonne pour l'égalité des chances, même, « c'est bon si on veut que le Québec continue à être une société où il y a moins de criminalité qu'ailleurs, où il y a plus de sécurité », a-t-il laissé tomber.

« Nous souhaitons garder tout le monde, qu'il n'y ait aucun départ, ou, en tout cas qu'il y en ait le moins possible. [...] Mais c'est un choix de société que nous proposons aux Québécois. Il faut vivre avec la loi et accepter l'application de la loi. »

— Bernard Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques

Les employés des réseaux, des villes et des CPE auront un an, à moins que leur organisme ne demande une prolongation pouvant atteindre quatre ans — soit une période de transition d'au plus cinq ans.

Toutefois, un régime spécial est prévu pour le réseau de la santé. Les établissements pourront demander de renouveler cette période d'exemption, pour une durée totale indéterminée, s'ils peuvent convaincre Québec que leur histoire ou leurs particularités

public, les consultants en informatique ou les infirmières « d'agences privées », par exemple, devront se conformer à la Charte si l'établissement en fait la demande. La durée de leur embauche temporaire sera déterminante : un employé de passage n'aura pas les mêmes obligations que celui qui se trouvera pendant des mois dans un ministère ou un établissement, d'expliquer le ministre Drainville.

Questionné, le ministre Drainville a indiqué qu'il

jamais rencontré un fonctionnaire portant des signes ostentatoires.

Congédiement

Évitant d'utiliser le mot « congédiement », le ministre Bernard Drainville a reconnu que des employés pourraient perdre leur emploi si, ultimement, ils refusent de laisser au vestiaire leurs signes religieux. « Nous souhaitons garder tout le monde, qu'il n'y ait aucun départ, ou, en tout cas qu'il y en ait le moins possible », a

Un homme arrêté avec un colis suspect

TOMMY CHOUINARD

QUÉBEC — Une opération policière s'est déroulée près de l'Assemblée nationale hier, au moment même où le gouvernement Marois déposait son projet de loi sur la Charte de la laïcité. Un homme de 41 ans, de Lévis, a été arrêté et fera face à des accusations pour le moment inconnues.

Peu avant 11 h 30, les constables spéciaux de l'Assemblée nationale ont intercepté le quadragénaire dans la rue des Parlementaires, tout juste derrière le parlement. Après avoir garé son véhicule, l'homme avait déposé une valise noire sur un muret et avait un comportement suspect aux yeux des constables. Il voulait remettre des documents à une personne travaillant à l'intérieur du parlement. L'identité de cette personne n'a pas été révélée. Les constables ont alerté la Sûreté du Québec, qui



PHOTO IVANO H. DEMERS, LA PRESSE

Une valise noire déposée près du parlement, considérée comme un colis suspect, ne contenait finalement « aucun objet potentiellement explosif ».

a appréhendé l'homme pour l'interroger. Les policiers ont bouclé tout le secteur et érigé un large périmètre de sécurité.

Les techniciens en explosifs ont inspecté la valise noire, considérée comme un colis suspect, et le véhicule du Lévisien. « Aucun objet potentiellement explosif » n'a été trouvé, selon la Sûreté du Québec. Les policiers ont levé

le périmètre de sécurité un peu avant 14 h.

L'homme comparaitra aujourd'hui au palais de justice de Québec « pour faire face à des accusations qui seront établies par le procureur », a indiqué la Sûreté du Québec par voie de communiqué hier. On ignore si l'événement est lié directement au dépôt du projet de loi.

RAYMOND WEIL
GENEVE

LA PRÉCISION
EST MON INSPIRATION

raymond-weil.com | freelancer collection

CHÂTEAU D'IVOIRE
JOAILLIERS

MONTRÉAL • 2020 RUE DE LA MONTAGNE, 514 845 4651
SANS-FRAIS | 888 883 8283
WWW.CHATEAUDIVOIRE.COM

WEIL THE MUSIC
PROUD SUPPORTER

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
nouvelles@lapresse.ca

UN COMMENTAIRE SUR NOTRE JOURNAL?
commentaires@lapresse.ca

SOMMAIRE

Amusez-vous!	ARTS 11
Astrologie du jour	SPORTS 8
Bourses	AFFAIRES 8
Débats	A14 à A16
Décès	SPORTS 8
Horaires télévision	ARTS 12

Horaires cinéma	ARTS 8-9
Loteries	A17
Monde	A13 et A17
Petites annonces	SPORTS 7
Sudoku	AFFAIRES 4

Météo

Ciel variable, maximum 4. SPORTS 7

La charte des électeurs québécois



VINCENT
MARISSAL
CHRONIQUE

Est-ce une version plus dure ou, au contraire, moins stricte du projet initial de charte? Une période de transition variable est-elle l'équivalent d'un droit de retrait? Un hôpital, par exemple, pourra-t-il garder sa dénomination religieuse et continuer de permettre les signes ostentatoires? Congédiera-t-on des employés des services publics et parapublics qui refuseront de retirer leur signe religieux? Le crucifix, on l'enlève ou non du Salon bleu de l'Assemblée nationale? Ça passe le test constitutionnel ou non? Un établissement pourra-t-il, selon sa clientèle, son personnel et ses particularités sociodémographiques, obtenir des dérogations au cas par cas?

Pour un projet de loi tellement attendu après des mois de ballons d'essai dans les médias et qui devait clarifier les détails complexes de la cohabitation dans la société québécoise, disons que le document déposé hier par Bernard Drainville ajoute plutôt une bonne couche de flou.

Entre autres contradictions, on officialise le régime du cas par cas pour les établissements publics en fonction de leur « historique et des

conditions de leur création, ainsi que de leur caractère continu » ou en vertu de « critères spéciaux ».

Autrement dit, l'Hôpital juif de Montréal, pour prendre un exemple parmi d'autres, continuera de

Tous ces débats juridiques autour de la Charte et ces questions sur son application sont superfétatoires. Ce projet est un outil politique conçu pour ne pas être adopté.

s'appeler ainsi et gardera le droit de permettre les signes religieux dans ses murs, mais l'éducatrice en CPE ou au service de garde scolaire de l'autre côté de la rue devra retirer son hijab. Ou perdre son modeste emploi. (En passant, je n'arrive toujours pas à comprendre en quoi on favorise l'intégration des immigrants et l'égalité hommes-femmes en renvoyant à la maison des femmes actives sur le marché du travail et appréciées dans leur quartier.)

Idem pour le médecin sikh qui pratique depuis des années. Il pourra vraisemblablement garder son turban (et son job) en vertu d'une demande de son employeur, mais un jeune

coreligionnaire, actuaire de formation, par exemple, ne sera pas embauché à Revenu Québec parce qu'il refuse de se découvrir la tête. Le royaume de l'arbitraire, du cas par cas, des critères spéciaux. Et de la discrimination.

Au passage, on officialise aussi la tergiversation autour du crucifix au Salon bleu de l'Assemblée nationale. Si ça continue, on va bientôt proposer une période de transition d'une durée imprécise au cours de laquelle on retirera la fameuse croix de la noble enceinte, mais seu-

aussi le droit de retrait des municipalités prévu initialement, ce qui promet de créer une levée de boucliers dans tous les hôtels de ville de l'île de Montréal. Le gouvernement le sait, mais cela ne l'inquiète pas outre mesure. « On sait que la Charte sera contestée devant les tribunaux, que ce soit par Denis Coderre ou quelqu'un d'autre », m'a lancé récemment un haut gradé du gouvernement Marois.

Le projet a toutefois le mérite de préciser les fameuses balises en matière d'ac-

commodements religieux, en précisant qu'ils ne peuvent contrevenir au principe d'égalité hommes-femmes.

Cela dit, la Charte ne réinvente pas la roue. La Commission des droits de la personne a établi, il y a de cela plusieurs années, qu'un accommodement ne peut entraîner « une dépense difficile à absorber pour une entreprise; une entrave indue au bon fonctionnement d'une organisation ou une atteinte importante à la sécurité ou aux droits d'autrui ». Le ministre Drainville ne fait qu'ajouter des bretelles à la ceinture.

Mais de toute façon, tous ces débats juridiques autour de la Charte et ces questions sur son application sont superfétatoires. Ce projet est un outil politique conçu pour ne pas être adopté. Ça ne veut pas dire que ses auteurs n'y croient pas. Ça veut dire qu'ils savent que ça ne passera pas... et que c'est parfait comme ça.

Nous parlons d'un projet de loi, mais en réalité, c'est un chapitre d'un programme électoral. Un programme assorti d'une pilule empoisonnée que le gouvernement administrera aux partis de l'opposition, en particulier aux libéraux, pour se faire défiler en Chambre, idéalement avant le prochain budget. Pourquoi le gouvernement accepterait-il la position mitoyenne de la CAQ alors qu'il cherche à faire ressortir ses divergences avec le Parti libéral?

Le gouvernement sait que les médias vont continuer d'en parler abondamment et que le débat, déjà véhément depuis des mois, continuera de faire rage dans les chaumières du Québec. En prime, le gouvernement Harper, le NPD, le PLC et les médias du ROC vont monter aux barricades pour défendre le multiculturalisme.

Le gouvernement Marois a dépensé à ce jour 1,2 million en publicité pour « vendre » son projet. C'est beaucoup d'argent pour une politique qui, de l'aveu même de membres influents de ce gouvernement, ne sera pas adoptée avant les prochaines élections.

Pour joindre notre chroniqueur: vmarissal@lapresse.ca

Manque d'écoute, déplore la CAQ

PAUL JOURNET

QUÉBEC — Pour adopter sa charte, le gouvernement péquiste aura besoin de l'appui de la Coalition avenir Québec (CAQ). Mais il continue d'avancer sans leur tendre la main, déplore la caquiste Nathalie Roy.

« On n'a eu aucune rencontre, aucun échange. C'est un gouvernement minoritaire qui se comporte comme s'il était majoritaire », lance-t-elle. La CAQ étudiera le projet de loi en caucus la semaine prochaine avant de prendre position. « Mais on veut une charte », assure-t-elle.

La CAQ veut interdire le port de signes religieux ostentatoires aux employés qui représentent l'autorité coercitive ou morale de l'État. Ainsi, elle les interdirait aux juges, gardiens de prison, policiers et procureurs de la Couronne, ainsi qu'aux enseignants et directeurs d'écoles primaires et secondaires.

Un « projet illégal », selon Couillard

Les libéraux continuent de s'opposer avec véhémence à toute interdiction du port de signes religieux. Leur chef Philippe Couillard y voit une « attaque frontale » contre les libertés



Nathalie Roy de la Coalition avenir Québec a déploré hier que les propositions de son parti à propos de la Charte n'aient fait l'objet d'aucune discussion avec le Parti québécois. Quant à Philippe Couillard, chef du Parti libéral du Québec, il a fait connaître son opposition complète au projet même de charte, qu'il qualifie d'« attaque frontale » contre les libertés.

individuelles. Et il laisse entendre qu'il pourrait tout faire pour ralentir son étude. « Nous ne serons jamais complices d'une telle manœuvre », a-t-il promis. La Charte est pour lui un « projet illégal et inconstitutionnel » qui serait renversé par les tribunaux. Il accuse le gouvernement péquiste de légiférer au sujet d'un malaise, et non d'un problème documenté.

Le projet de loi va plus loin que les orientations dévoilées en septembre. On pourrait assujettir à la Charte les organismes subventionnés et les contractants. Québec solidaire s'inquiète de ce « durcissement ». Sa co-porte-parole Françoise David dénonce aussi la rhétorique de la première ministre Marois, qui justifie son projet de charte en mentionnant

des cas d'accommodements religieux. Le débat porte sur l'interdiction du port de signes religieux, rappelle-t-elle. Tous les partis appuient les autres éléments du projet de charte: changer les critères des demandes d'accommodement, exiger que les services de l'État soient donnés et reçus à visage découvert et réaffirmer l'égalité hommes-femmes.

L'opinion du gouvernement a « évolué »

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Il y a deux mois, le ministre Bernard Drainville rendait publique la « proposition gouvernementale » pour une « Charte des valeurs québécoises ». L'opinion du gouvernement a « évolué », a expliqué le ministre. Plusieurs choses ont changé depuis septembre, à commencer par le nom de la Charte.

Le projet de loi déposé hier parle désormais d'une « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État, ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements ».

Sur le port de signes religieux ostentatoires, Québec a changé d'opinion depuis deux mois.

Le « droit de retrait » devient une « période d'adaptation »

La proposition originale prévoyait un « droit de retrait renouvelable », pour les établissements de santé, les cégeps, les universités, municipalités et arrondissements, d'au plus

cinq ans. Rapidement, le gouvernement avait vu qu'il ouvrait ainsi la porte à une série d'exceptions. Montréal et des établissements d'enseignement, d'emblée, allaient se retirer de l'application de la Charte en exerçant leur droit de retrait à répétition.

Le projet de loi d'hier prévoit pour le gouvernement, les organismes, les réseaux d'éducation et de santé et les municipalités une première « période d'adaptation d'un an ». Au sein des ministères et organismes, tout le monde devra se conformer d'ici à ce que la Charte fête son premier anniversaire.

L'adaptation devient « transition »

Mais au terme de cette année, les établissements de santé et d'éducation et les municipalités pourront, elles, demander une prolongation de quatre ans, une période de « transition » qui s'ajoutera à l'année d'« adaptation », soit un sursis pouvant atteindre cinq ans avant que l'interdiction du port de signes religieux ne s'applique.

La transition prolongée dans le secteur de la santé

Québec prévoit aussi un régime différent, particulier, pour les établissements du réseau de la santé. Les établissements pourront demander qu'on étende au-delà de cinq ans leur exemption sur le port de signes religieux. Ils devront toutefois démontrer que la dimension confessionnelle fait intrinsèquement partie de la mission et de l'histoire de l'établissement. Si le gouvernement peut accorder « une prolongation de la période de transition », le projet de loi reste muet sur sa durée.

Les employés du privé couverts

Le projet de loi ajoute aussi la possibilité pour un organisme public d'exiger des employés ou des entreprises appelés à travailler dans ses locaux qu'ils respectent les obligations sur le port de signes ostentatoires. Ainsi, une infirmière employée par une agence privée qui travaille

en hôpital serait soumise aux mêmes règles que ses collègues engagées par l'établissement.

Le crucifix et les députés

Le ministre Drainville avait dit que le crucifix était « là pour rester » au Salon bleu de l'Assemblée nationale. Le projet de loi d'hier modifie le plan de match.

Le retrait ou le maintien du crucifix sera tranché par « une décision consensuelle des partis » au bureau de l'Assemblée nationale, prévoit le projet de Charte qui modifiera la Loi sur l'Assemblée nationale. M. Drainville a dit que sa formation serait favorable à ce qu'il soit déplacé, Québec solidaire est aussi de cet avis, mais les libéraux et la Coalition avenir Québec vont s'y opposer.

Autre modification, la proposition originale prévoyait que les élus de l'Assemblée nationale conserveraient toute liberté quant au port de signes religieux ostentatoires. Le projet de loi d'hier prévoit que cette décision fasse l'objet d'un vote « unanime » à l'Assemblée nationale.



ACTUALITÉS

Une démonstration, SVP



YVES
BOISVERT
CHRONIQUE

Is ont fini par trouver un nom un peu compliqué, mais quelle importance, au fond?

Un petit effort, mesdames et messieurs. Ce n'est pas si long, dire « Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodement ainsi que quelques ratons laveurs ».

Que dit-elle, la CAVLNREEEFHEDA?

Elle répète ce qui existe déjà dans notre droit sans la moindre ambiguïté: un accommodement demandé à un employeur pour des raisons religieuses ne doit pas imposer de contraintes ou de coûts excessifs, ne pas compromettre la santé ou la sécurité et respecter l'égalité hommes-femmes.

Y a-t-il des votes contre? Non? Bon, on continue.

La CAVLNREEEFHEDA dit aussi que des absences pour cause religieuse doivent être équitables, si possible compensées par une contrepartie (changement d'horaire, etc.), ne pas aller à l'encontre

du régime pédagogique s'il s'agit d'un élève.

Y a-t-il à redire vraiment? Non?

OK. Quoi d'autre? L'obligation d'avoir le visage découvert pour donner ou recevoir un service de l'État, sauf exception médicale. L'interdiction de tenter de convertir les gens à sa religion pendant les heures de bureau et l'obligation de réserve.

Je n'entends pas beaucoup de protestations jusqu'ici. C'est bien parti!

Que reste-t-il donc? Il reste les voiles, les turbans, les kippas et (s'il y en a encore) les croix géantes. Bref, ces vêtements, bijoux ou parures « marquant ostensiblement, par [leur] caractère démonstratif, une appartenance religieuse ».

Il n'y a que ça, mais il y a tout ça qui est contentieux politiquement et juridiquement.

On sait que si cette interdiction était limitée aux policiers, juges, agents de la paix, gardiens de prison, la loi pourrait

être adoptée à l'unanimité. Telle n'est ostensiblement pas l'intention du gouvernement Marois.

Ce projet de loi sera battu et restera donc exactement cela: un projet. Et pas une CAVLNREEEFHEDA.

Si jamais ce projet devenait une loi, que lui arriverait-il? Elle crèverait la bouche ouverte dès qu'elle rencontrerait un juge.

Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la Commission des droits de la personne du Québec, dans son avis basé sur le document de discussion du ministre Bernard Drainville.

Le texte de loi ne fait que codifier les principes émis en septembre. Il ne fournit aucune porte de sortie juridique supplémentaire. Au contraire, il supprime le droit de retrait des municipalités et des organismes. Il accorde simplement une période de transition, de un à cinq ans, neuf au maximum. La permission de prolonger la « période de transition » sera fondée entre autres sur l'historique de l'établissement et l'impact sur sa mission de l'application des règles. Donc, l'hôpital juif pourrait être exempté plus longtemps que le CUSM? Et le médecin avec une kippa, ou la spécialiste avec un hijab, pourrait le porter dans un établissement et pas dans l'autre? Quoi qu'il en soit, ces

exceptions seraient temporaires (bien que le ministre laisse flotter un flou sur la possibilité de renouveler cette période indéfiniment).

Les fournisseurs de l'État, donc l'entreprise privée, seraient également affectés, selon « les circonstances ».

Bref, le texte de loi est plus dur que le document de discussion.

Quiconque a lu les décisions des tribunaux en la matière sait que des interdictions aussi générales ne « passent pas le test » de la Charte des droits – ni la québécoise, que le projet veut modifier d'ailleurs, ni la canadienne.

Pourquoi? Parce qu'on ne limite pas les droits fondamentaux sans raison valable. L'expression vestimentaire de ses convictions n'est pas du « prosélytisme », c'est un droit fondamental. On peut le limiter, bien sûr, rien n'est absolu. Mais pour limiter un droit, il faut des raisons « urgentes et réelles ». Pas seulement une vague inquiétude et des « discussions avec les citoyens ».

Les droits fondamentaux des minorités ne se négocient pas à coups de consultation sur l'internet, ni même de sondage scientifique.

Au fait, quelles seraient les conséquences d'un manquement? Une « discussion » la première, avant l'imposition de « mesures disciplinaires ».

Lesquelles? Mystère. On nous renvoie au pouvoir du ministre de faire un règlement.

On peut ne pas aimer ces décisions des tribunaux, on peut taper du pied en disant que les juges ont dérivé sur le radeau de la Charte, que c'est le « gouvernement des juges »: c'est ce que disent les conservateurs depuis longtemps.

Mais tel est l'état actuel du droit au Québec: ça va beaucoup trop loin sans raison valable.

Maintenant qu'on a un texte juridique, j'attends donc que le dossier passe entre les mains de notre excellent ministre de la Justice, Bertrand St-Arnaud. Je comprends qu'il ne veuille pas publier les avis négatifs de ses juristes – les gouvernements tiennent à la confidentialité des avis internes.

Mais j'attends une démonstration juridique solide de la validité de ce projet de loi. Une argumentation qui soit basée sur les décisions des tribunaux et les textes de loi. Pas sur des opinions politiques, sociologiques ou recueillies par courriel.

Si le ministre de la Justice ne défend pas la raison juridique et l'état de droit, qui le fera?

Pour joindre notre chroniqueur: yves.boisvert@lapresse.ca

Opposition à l'hôtel de ville Un mémoire et une résolution avant les poursuites, dit Coderre

Même s'il estime que la Charte de la laïcité est toujours aussi insatisfaisante, le nouveau maire de Montréal, Denis Coderre, souhaite « laisser aller le processus » avant d'entamer des poursuites. Son administration a déjà chargé les fonctionnaires de rédiger un mémoire qui sera déposé lors de la commission parlementaire, a-t-il annoncé hier en point de presse. Il soumettra de plus une résolution au conseil municipal pour réaffirmer l'attachement des élus montréalais à une « laïcité ouverte ». « On a changé de titre, mais on n'a pas changé grand-chose: c'est peut-être bien bon dans une partie de scrabble, mais à part ça... », a ironisé le maire Coderre. Le maire compte « préparer un petit voyage » à Québec, en commission parlementaire,

vraisemblablement vers la fin janvier, pour présenter la position de Montréal. Il rencontrera d'ici là les autres maires d'arrondissement et des villes liées. « Je suis conscient que c'est un débat qui divise énormément. On ne partira pas en peur [avant d'aller devant les tribunaux]. » Aucun représentant des partis de l'opposition au conseil municipal n'a souhaité réagir à ce dossier hier. — Karim Benessaïeh



PHOTO MARCO CAMPANOZZI, LA PRESSE



PHOTO SEAN KILPATRICK, LA PRESSE CANADIENNE

Le ministre du Multiculturalisme, Jason Kenney, estime que le projet de charte de la laïcité pourrait être une violation de la liberté de religion.

Vive opposition à Ottawa

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA — Le gouvernement Harper réitère son intention de contester le projet de loi du gouvernement Marois visant à mettre en œuvre la Charte affirmant les valeurs de laïcité s'il est adopté par l'Assemblée nationale et s'il s'avère, après examen, qu'il viole les droits fondamentaux des citoyens.

Le ministre de l'Emploi et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a soutenu hier que le gouvernement fédéral n'avait pas l'intention de rester les bras croisés devant ce qui pourrait être une violation de la liberté de religion.

« Le contenu du projet de loi m'inquiète. Ce projet de loi n'a apparemment pas l'appui d'une majorité des députés de l'Assemblée nationale. Il ne pourrait donc pas être adopté. Cependant, nous allons surveiller de près le cheminement de ce projet de loi. Si le projet de loi, dans sa forme actuelle, devient une loi et qu'on juge qu'elle viole la Constitution, nous allons la contester. Nous allons défendre vigoureusement la liberté de religion des Canadiens », a dit M. Kenney, en marge d'une conférence sur l'emploi à Toronto.

« Aucun individu ne devrait être obligé de choisir entre sa religion et son emploi dans le secteur public », a dit le ministre.

« La liberté de religion est un droit universel. C'est un droit que nous protégeons et défendons au Canada. Une personne n'est pas moins un citoyen canadien parce qu'elle porte un foulard ou un turban. Et elle a le droit de participer pleinement à la vie publique

de notre société », a-t-il encore soutenu.

Diviser pour mieux régner...
Comme Harper

Pour sa part, le chef du NPD, Thomas Mulcair, a accusé le gouvernement péquiste de Pauline Marois de s'inspirer des conservateurs de Stephen Harper à Ottawa en cherchant à diviser la population pour mieux régner.

Il a aussi rappelé que sa formation politique souhaite aider toute personne qui pourrait être lésée à contester cette loi devant les tribunaux. « Les Québécois sont des gens ouverts, généreux, tolérants, inclusifs. Pauline Marois est en train de voler en page dans le livre de Stephen Harper en divisant les gens les uns contre les autres. C'est ce que font les politiciens quand ils ont rien d'autre à faire », a-t-il affirmé.

Les Québécois méritent mieux, selon Dion

Le député libéral Stéphane Dion s'est montré tout aussi cinglant.

« Le gouvernement Marois veut injecter dans les veines des Québécois une dose de méfiance de l'autre, de méfiance de la différence qui risquerait de contaminer tout le corps social, car il est évident que si le gouvernement donne l'exemple de la discrimination à l'emploi dans le secteur public, cela va créer une contagion qui gagnera de façon plus ou moins ouverte le secteur privé. Alors on n'a pas besoin de ça. On doit s'opposer à cette initiative parce que les Québécois méritent mieux », a dit M. Dion.

ILS RÉAGISSENT À LA CHARTE

« Ces changements ne font que compliquer les choses. Ça ne résout pas de problèmes, ça en crée de nouveaux. La bureaucratie envahira encore davantage la vie des Québécois, comme si ce n'était pas déjà assez le cas. »

— Allan Adel,
porte-parole de B'nai Brith

« On se réjouit de la proposition du gouvernement du Parti québécois. On constate que le gouvernement est resté fidèle à ses propositions et qu'il a levé certaines ambiguïtés, certaines incohérences. Les assises sont mieux établies en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. »

— Djemila Benhabib, signataire du manifeste des Janettes

« Le projet de loi tel que proposé constitue un formidable outil d'intégration des nouveaux arrivants. »

— Mouvement national des Québécoises et Québécois

« Pourquoi le gouvernement n'impose-t-il pas les mêmes normes aux écoles privées qui sont financées à 60 % par le gouvernement et dont plus de la moitié sont confessionnelles? »

— Sylvain Mallette,
président de la FAE, Fédération autonome de l'enseignement



PHOTO ARCHIVES LE QUOTIDIEN
Gérard Bouchard

« Je leur souhaite bonne chance. Bonne chance avec les établissements anglophones, les cégeps, les universités, les hôpitaux. Bonne chance. »

— Gérard Bouchard, coprésident de la commission Bouchard-Taylor

« On apprécie le fait qu'une procédure d'exemption pour les établissements de santé a été prévue et on entend s'en prévaloir. »

— Richard Fahey,
directeur Affaires publiques et Planification stratégique, Centre universitaire de santé McGill

— Propos recueillis par La Presse



L'honorable Paul G. Desmarais
4 janvier 1927 – 8 octobre 2013

UNE CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

aura lieu à la mémoire de
l'honorable Paul Guy Desmarais, C.P., C.C., O.Q.
en la Basilique Notre-Dame de Montréal
110, rue Notre-Dame Ouest
le mardi 3 décembre 2013, à 15 heures

Madame Jacqueline Desmarais et ses enfants
seront heureux d'accueillir
ceux et celles qui désirent
lui rendre un dernier hommage.

Portrait du système de santé au Canada



PASCALE BRETON

Quel est le portrait du système de santé actuel? L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a voulu y répondre avec un nouveau portail accessible au public (www.cihi.ca). En un coup d'œil, les internautes ont accès à une quinzaine de mesures regroupées sous cinq thèmes. Qu'il s'agisse d'avoir accès à un médecin, de connaître le coût d'une hospitalisation ou l'espérance de vie, il est possible de comparer son hôpital, sa région ou sa province avec la moyenne canadienne.

PHOTO OLIVIER PONTBRIAND, LA PRESSE

L'accès aux médecins se détériore

L'accès à un médecin de famille diminue d'année en année au Canada et le Québec est l'une des provinces où la situation est la plus difficile. Quant aux spécialistes, le temps d'attente pour les voir augmente au pays depuis 2003.

Pourcentage de médecins de famille déclarant que leurs patients peuvent obtenir un rendez-vous le jour même ou le lendemain :

- > 22 % Canada
- > 47 % États-Unis
- > 55 % Royaume-Uni
- > 56 % Allemagne
- > 86 % France
- > 38 % Australie

Pourcentage des Canadiens n'ayant pas accès à un médecin de famille :

- > 15 % en 2003
- > 17 % en 2011

Médecins de famille au Canada par 100 000 habitants :

- > 96 en 2003
- > 106 en 2011

Pourcentage de patients ayant dû attendre plus de deux mois pour voir un spécialiste :

- > 41 % Canada
- > 9 % États-Unis
- > 19 % Royaume-Uni
- > 7 % Allemagne
- > 28 % France
- > 28 % Australie

Pourcentage de Canadiens qui ont dû attendre trois mois ou plus pour voir un spécialiste en raison d'une nouvelle maladie :

- > 10 % en 2003
- > 17 % en 2011

Nombre de spécialistes au Canada par 100 000 habitants :

- > 91 en 2003
- > 103 en 2011

Toujours plus cher

Les dépenses en santé augmentent d'année en année. Les provinces et territoires y consacrent plus de 140 milliards de leurs dépenses publiques annuellement. Le vieillissement de la population n'y est pas étranger. Les dépenses engagées pour une personne âgée de 80 ans ou plus représentent neuf fois celles pour une personne âgée de 1 à 64 ans.

Répartition des principales dépenses pour les hospitalisations :

- > 72 % en salaire du personnel, moins de 10 % pour les fournitures médicales et les médicaments

Des soins de qualité?

Que ce soit pour une hospitalisation d'urgence, un problème de santé mentale ou des personnes âgées vivant dans un CHSLD, est-ce que les patients reçoivent des soins de qualité ?

> 1 patient sur 12 est réadmis dans le mois suivant son congé de l'hôpital.

> Le risque de réadmission est 20 % plus élevé chez les Canadiens vivant dans des quartiers pauvres que dans des quartiers riches.

> 100 000 Canadiens meurent à l'hôpital chaque année, soit 65 % de tous les décès. Le nombre de morts à l'hôpital est en constante diminution.

> Dans les centres de soins de longue durée, 1 résidant sur 3 prend des antipsychotiques sans avoir reçu de diagnostic de psychose.¹

> 60 % des personnes âgées vivant dans les CHSLD ont reçu un diagnostic de démence.¹

¹Données qui excluent le Québec

Système de santé et espérance de vie

Dans quelle mesure le système de santé actuel contribue-t-il à ce que les Canadiens soient en meilleure santé ?

Rang du Canada à l'échelle internationale pour l'espérance de vie :

- > 3^e en 1990
- > 8^e en 2000
- > 12^e en 2010

L'espérance de vie au Canada :

- > 71 ans en 1961
- > 81 ans en 2009

Méthodologie : L'ICIS a demandé à la firme Hill + Knowlton Strategies de sonder 3000 Canadiens en février dernier pour savoir ce qui les intéresse dans le système de santé. Il en a résulté cinq thèmes principaux : l'accès, la qualité des soins, les dépenses, la promotion de la santé et la prévention des maladies ainsi que les résultats pour la santé. Les données compilées dans le portail destiné au public reflètent ces thèmes et proviennent de l'ICIS ou de Statistique Canada.

Étude La démence se manifeste plus tardivement chez les personnes bilingues

La démence se manifeste jusqu'à cinq ans plus tard chez les gens qui parlent plus d'une langue, affirment des chercheurs écossais et indiens. Des scientifiques de l'Université d'Édimbourg et de l'Institut des sciences médicales Nizam de Hyderabad ont étudié 650 patients atteints de démence et déterminé que ceux qui parlent deux langues et plus ont été frappés plus tard par la maladie d'Alzheimer, la leucoaraiose et la

démence frontotemporale. La protection conférée par le bilinguisme a aussi été notée chez les patients analphabètes, ce qui démontre que l'effet observé ne découle pas de l'éducation reçue. Un chercheur de l'Université d'Édimbourg a indiqué que le bilinguisme semble protéger contre la démence plus efficacement que n'importe quel médicament connu.

- La Presse Canadienne

Alimentation Les États-Unis veulent bannir les acides gras trans

WASHINGTON — Les autorités sanitaires américaines veulent bannir les acides gras trans artificiels présents entre autres dans des biscuits et des pizzas surgelées, citant les risques importants pour la santé, notamment cardiovasculaires. « C'est un pas important pour protéger un plus grand nombre d'Américains contre les dangers potentiels des acides gras trans », a déclaré la directrice de

l'Agence des produits alimentaires et pharmaceutiques (FDA), la D^{re} Margaret Hamburg. « Bien que la consommation de graisses hydrogénées artificielles (ou acides gras trans) potentiellement dangereuses pour la santé ait diminué ces deux dernières décennies aux États-Unis, elle demeure une préoccupation majeure de santé publique », a-t-elle ajouté.

- Agence France-Press



À LA DI STASIO

Ce soir 20h

Josée est de retour!

Nouvelle saison avec Josée di Stasio

Partez à la découverte des quartiers gourmands de Montréal.
Premier arrêt : la Petite Italie.



Télé-Québec
L'AUTRE TÉLÉ



ACTUALITÉS

« Je vais lui déchirer la gorge, je vais lui arracher les yeux »

Une nouvelle vidéo stupéfiante met Rob Ford dans l'embarras



PHILIPPE TEISCEIRA-LESSARD

Le long calvaire du maire de Toronto s'est poursuivi, hier, avec la publication d'une nouvelle vidéo où il profère des menaces de mort et semble plongé dans un état de rage incontrôlable.

« Je vais tuer ce connard fucking guy. Je te le dis, ce sera un meurtre prémédité », lance Rob Ford dans un enregistrement de 75 secondes mis en ligne vers midi par le *Toronto Star*.

Rob Ford et au moins un interlocuteur débattent de la période de temps nécessaire pour « tuer » la personne qui fait l'objet des menaces.

« Je vais lui déchirer la gorge. Je vais lui arracher les yeux. Je vais m'assurer que ce fils de pute [motherfucker] est mort », ajoute-t-il.

Le contexte dans lequel la vidéo a été tournée est flou et le *Star* n'a pas précisé l'identité des interlocuteurs du maire. On ne sait pas non plus quand elle a été filmée ni par qui.

Tout en proférant des mots orduriers et des menaces, le maire de Toronto fait les cent pas dans une pièce qui



PHOTO MARK BLINCH, REUTERS

Après avoir confirmé mardi qu'il a bel et bien fumé du crack, le maire de Toronto a été de nouveau plongé dans un scandale hier midi. Une vidéo diffusée par le *Toronto Star* le montre en train de planifier un meurtre.

ressemble à un bureau ou un salon. Il gesticule et mime les gestes de violence qu'il promet de faire.

« Je suis un fils de pute dérangé [a sick motherfucker] », clame-t-il aussi. L'espace de quelques dizaines de secondes, Rob Ford et au moins un interlocuteur débattent de la période de temps nécessaire pour « tuer » la personne qui fait l'objet des menaces. Le maire croit qu'il aura besoin de « dix minutes », alors que

son interlocuteur lui suggère qu'il devra faire plus vite: « Cinq minutes. »

Complètement soulé

Rob Ford vient d'indiquer à différents médias qu'il était « complètement soulé » lors de l'enregistrement de cette vidéo.

« J'ai visionné une vidéo et elle est très gênante pour moi. La planète entière la verra. Je n'ai pas de problème avec ça », a-t-il dit lors d'un court point de presse.

« J'ai fait des erreurs. Tout ce que je peux faire, c'est rassurer les gens. Je ne sais pas trop quoi dire. »

Dans la vidéo, le maire laisse entendre que la personne qui fait l'objet de ses menaces les aurait insultés, lui et sa famille.

Sa mère et sa sœur sont justement apparues à la télévision, hier. Elles l'ont encouragé à prendre soin de lui, sans toutefois l'inviter à quitter la mairie.

5000\$ POUR LA VIDÉO

Le *Toronto Star* a admis hier avoir payé 5000\$ pour se procurer la vidéo de la crise de rage du maire Rob Ford. L'enregistrement de 75 secondes provient d'une source anonyme qui n'a pas été directement témoin de l'événement. « Le maire a souligné qu'il n'avait plus rien à cacher », s'est justifié Michael Cooke, rédacteur en chef du quotidien torontois. Quant au prix payé, il n'est pas exagéré, toujours selon M. Cooke. « Nous n'avons pas acheté de l'information, nous avons acheté une vidéo. Les journaux et les chaînes de télévision font ça chaque jour. Nous avons déjà versé une somme plus importante afin de publier des extraits de livre », a-t-il fait valoir. « L'éditeur John Cruickshank et moi avons discuté du prix et nous avons rapidement décidé que la crise à l'hôtel de ville rendait essentielle la publication de toute information pouvant révéler la vraie personnalité de Rob Ford. »

— Philippe Teisceira-Lessard

Le feuilleton se poursuit

Les journées difficiles se suivent et se ressemblent pour Rob Ford. Celle d'aujourd'hui pourrait bien ne pas faire exception à la règle.

Une partie de la preuve contre l'ex-chauffeur du maire — soupçonné d'être un trafiquant de drogue — devrait être rendue publique par la justice.

La semaine dernière, c'est le jour du dévoilement d'une première portion de cette preuve que le chef de police Bill Blair avait annoncé avoir en sa possession la fameuse vidéo qui le montre fumant du crack.

Le maire Ford est dans une situation délicate depuis le mois de mai dernier. Le *Toronto Star* et le site américain Gawker avaient alors indiqué avoir visionné ces images.

Il refuse fermement de démissionner depuis lors.

ON SE CALME

On se calme les nerfs, voyons! Le temps file, et vous ne prenez même plus le temps de respirer, de vous reposer. Toujours sur la corde raide, au bout du rouleau. Toujours la panique dans la boutique!

Bruits, tensions professionnelles, bouchons de circulation, placements inquiétants, nous connaissons tous ces moments insupportables qui nous mettent les nerfs en boule, nous rendent la vie misérable.

Le millepertuis, vous connaissez? Cette plante qui entre dans la composition du **DÉCONTRAK-TIN**, favorise le bon équilibre du système nerveux, tension, insomnie. Il est utilisé traditionnellement comme sédatif pour le soulagement de l'agitation ou de la nervosité. **DÉCONTRAK-TIN** est un produit de santé naturel à base de millepertuis.

DÉCONTRAK-TIN, pour le soulagement de l'insomnie, de la nervosité et de l'excitabilité nerveuse due au surmenage. Une présence rassurante à vos côtés.

Offrez-vous la nuit en paix jusqu'au matin avec **DÉCONTRAK-TIN**, une douce compagnie, une détente assurée.

2 BOUTEILLES DE 60 COMPRIMÉS POUR LE PRIX D'UNE SEULE
EN VIGUEUR DU 9 AU 14 NOVEMBRE 2013.
JUSQU'À ÉPUISEMENT DES STOCKS.



Décontrak-Tin: produit de santé naturel homologué NPN 02239962

Disponible aux endroits suivants:

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1278, rue Jean-Talon Est, Montréal
514 279-3709

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
2750, Chemin Ste-Foy, bur. 109, QC
418 656-1266

Vitavie au naturel
5455, boul. des Forges, Trois-Rivières
Commandes postales : 819 378-7777

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
1600, Le Corbusier (Centre Laval)
450 688-5455

Boutique Luc Mathieu
2622, rue King Ouest
À l'arrière de l'édifice 2630 Sherbrooke
819 823-3322

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
341-A, boul. St-Joseph, Gatineau
819 770-3645

Néo-Santé
495, rue St-Georges, St-Jérôme
450-436-5548

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
127-A, boul. Des Promenades, St-Bruno
450 653-6009

Boutique Luc Mathieu
227, rue Principale ouest, Magog
Commandes postales : 819 868-3368
Ligne sans frais : 1 877 511-3368

Espace Santé Beauté Johanne Verdon
Galeries Rive-Nord
100, boulevard Brien, Repentigny
450 657-2032

Boutique Luc Mathieu
104, route du Président-Kennedy, Lévis suite 100
Commandes postales : 418 833-5933
Lignes sans frais : 1 877 833-5933

Vitavie au naturel
3333, du Carrefour Promenade, Beauport
418-667-0070

Santé en direct, ligne ouverte avec
Johanne Verdon sur les ondes CJLV 1570 AM
samedi et dimanche de 8h à 11h
En rediffusion, mercredi de 11h à 12h
450-680-1570
1-866-895-3142

Ferti 2000
Commandes postales
Tél. : 514 272-1365
Ligne extérieure : 1 800 272-1365
Lundi au vendredi : 9h à 17h
Samedi et dimanche : 8h30 à 17h



Libre-échange avec l'UE Le NPD presse Ottawa sur le coût des médicaments

OTTAWA - Le ministre fédéral du Commerce international, Ed Fast, a indiqué hier qu'il ne dévoilerait pas des documents internes du gouvernement qui pourraient prédire une augmentation potentielle des coûts des médicaments pour les Canadiens en vertu de l'accord de libre-échange avec l'Europe. Les néo-démocrates ont exhorté le ministre Fast à dévoiler ces documents durant son témoignage, hier, devant un comité de la Chambre des communes. Le porte-parole du Nouveau Parti démocratique (NPD) en matière de commerce international, Don Davies, affirme

que les Canadiens ont le droit de connaître ces informations pour évaluer l'accord de principe conclu le mois dernier entre le Canada et l'Union européenne. M. Fast a fait valoir que le gouvernement n'allait pas divulguer ces informations, qui ne sont que des « hypothèses ». L'an dernier, Industrie Canada et Santé Canada ont examiné les effets de l'élargissement de la protection de brevets aux médicaments européens, et ont déterminé que cela pourrait faire augmenter les coûts des médicaments canadiens entre 795 millions et 1,95 milliard annuellement.

— La Presse Canadienne



PLACE
VERSAILLES
PRÈS DE VOUS

Le
Père Noël arrive
en hélicoptère
samedi
le 9 novembre
à 10 h



Soyez de la fête!

Super défilé avec fanfare & nombreux amis du Monde Merveilleux de Disney. Ballons et bonbons pour tous!



PLACE
VERSAILLES
PRÈS DE VOUS

Plus de 225 magasins affiliés
Winners HomeSens, Target, Bureau en Gros et Maxi.

Tunnel Lafontaine et rue Sherbrooke Est. Métro Radisson





Brault & Martineau

Pour le meilleur et pour le prix

C'est l'événement annuel des MOBILIERS de SALLE À MANGER et de CUISINE!

Mobilier de salle à manger

De style moderne, table de 90 x 150 cm (35,5 x 59 po)

Livraison gratuite

• Console de passage 7,75 \$*/mois ou 279 \$

2775\$
/36 mois
ou
999\$

nous payons la tps et la tvq**!

Comprend : 1 table et 4 chaises



Mobilier de salle à manger

De style transitionnel, table de 137 x 76 cm (54 x 30 po) avec panneau de rallonge de 46 cm (18 po)

Livraison gratuite

• Ens. buffet et huche 24,97 \$*/mois ou 899 \$

nous payons la tps et la tvq**!

2775\$
/36 mois
ou
999\$

Comprend : 1 table et 6 chaises



Comprend : 1 table, 4 chaises et 1 banc

nous payons la tps et la tvq**!

1598\$
/50 mois
ou
799\$

Mobilier de cuisine

De style contemporain, table de 100 x 140 cm (39,5 x 55 po) avec panneau de rallonge de 38 cm (15 po)

Livraison gratuite



Mobilier de salle à manger

De style moderne, au fini noyer, table de 201 x 99 cm (79 x 39 po)

Livraison gratuite

• Buffet aussi disponible 12,98 \$*/mois ou 649 \$

nous payons la tps et la tvq**!

2598\$
/50 mois
ou
1299\$

Comprend : 1 table et 6 chaises



Comprend : 1 table et 4 chaises

nous payons la tps et la tvq**!

1798\$
/50 mois
ou
899\$

Mobilier de cuisine

De style transitionnel, table de 107 x 107 cm (42 x 42 po) avec panneau de rallonge à rangement intégré de 61 cm (24 po)

Livraison gratuite

• Banc 169 \$

JUSQU'À

700\$

EN CARTES-CADEAUX

metro Super C

À L'ACHAT DE MOBILIERS DE SALON ET DE CHAMBRE SÉLECTIONNÉS. Détails en magasin



Mobilier de chambre

De style transitionnel

Livraison gratuite

• Commode 5 tiroirs 12,47 \$*/mois ou 449 \$

OBTENEZ 100 \$*

3886\$
/36 mois
ou
1399\$

Comprend : bureau double, miroir, 2 tables de nuit, tête, pied et côtés de lit

OBTENEZ 300\$ EN CARTES-CADEAUX metro Super C À L'ACHAT DE CE MOBILIER



Mobilier de salon

De style transitionnel, assises recouvertes de cuir de couleur brun

Livraison gratuite

• Causeuse 27,19 \$*/mois ou 979 \$

OBTENEZ 100 \$*

• Fauteuil 18,58 \$*/mois ou 669 \$

OBTENEZ 70 \$*

2775\$
/36 mois
ou
999\$

Sofa

OBTENEZ 100\$ EN CARTES-CADEAUX metro Super C À L'ACHAT DE CE SOFA

• Meuble audio/vidéo 16,64 \$*/mois ou 599 \$

OBTENEZ 75 \$*

• Table de bout 6,92 \$*/mois ou 249 \$

OBTENEZ 20 \$*

• Table de centre 11,08 \$*/mois ou 399 \$

OBTENEZ 20 \$*

• Table console 11,92 \$*/mois ou 429 \$

OBTENEZ 20 \$*

nous payons la tps et la tvq**

et

Payez jusqu'à 50

versements sans intérêt*

sur les mobiliers de salle à manger** ou de cuisine** et accessoires de décoration**

*Termes et conditions de la vente pour le programme de financement - Paiements mensuels égaux, sans intérêt - achat minimum requis de 799 \$ avant taxes pour les meubles et accessoires de décoration sauf items sélectionnés. Sur approbation du crédit et conditionnel à la signature d'un contrat avec Accord D Desjardins, ne payez que les taxes au moment de l'achat. Le premier versement mensuel du montant financé est facturé sur le relevé de compte suivant votre achat. Les versements mensuels égaux (inclus dans le paiement minimum du de la carte de crédit) sont déterminés en divisant le montant financé par le nombre de mois indiqués dans la promotion retenue. L'intérêt n'est pas appliqué sur le versement mensuel si le paiement minimum du est effectué avant la date d'échéance apparaissant sur l'état de compte mensuel. Dans le cas où les conditions précitées ne sont pas respectées, l'intérêt annuel applicable sur la carte de crédit du détenteur est alors calculé au taux de 19,5% annuellement sur les sommes en souffrance. Il n'y a aucuns frais de renouvellement ou d'adhésion. Détails en magasin.

Offres en vigueur du jeudi 7 novembre au dimanche 10 novembre 2013. Quantité limitée sur certains articles. Valable pour les produits en inventaire seulement. Ces offres ne peuvent être jumelées à aucune autre promotion. Détails en magasin. *En cartes-cadeaux Metro/Super C. Détails en magasin. **Brault & Martineau déduira de votre facture un montant équivalent à la TPS et à la TVQ. Détails en magasin. **Marques et modèles sélectionnés. Détails en magasin.

HEURES D'OUVERTURE :

LUNDI AU VENDREDI 10H À 21H • SAMEDI 9H À 17H • DIMANCHE 10H À 17H

braultmartineau.com

Desjardins partenaire officiel de Brault & Martineau



BROSSARD 450 619-6777 **GATINEAU** 819 561-5007 • 1 877 755-2555 **KIRKLAND** 514 697-9228 **LASALLE** 514 364-6110 **SAINT-LÉONARD** 514 254-9455
REPNIGNY 450 470-0815 **SHERBROOKE** 819 562-4242 • 1 800 267-4240 **SAINT-HUBERT** 450 676-1911 **SAINTE-THÉRÈSE** 450 430-0555 **LAVAL** 450 682-2516

COMMISSION CHARBONNEAU

Dupuis voulait investir l'argent du Fonds en Floride

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

Jocelyn Dupuis a tenté de convaincre le bras immobilier du Fonds de solidarité FTQ d'investir dans la rénovation d'un Club Med en Floride, malgré l'absence de retombées au Québec, révèle l'écoute électronique entendue à la commission Charbonneau.

Même si le Fonds de solidarité a été créé en 1983 « pour contribuer à la croissance économique du Québec », Jocelyn Dupuis n'hésitait pas à présenter des projets qui n'avaient rien à voir avec ce rôle. Le procureur Denis Gallant a présenté diverses écoutes électroniques démontrant que l'ex-syndicaliste a fait des démarches en 2008 afin d'obtenir du financement pour la rénovation d'un Club Med en Floride.

Dans une conversation interceptée en décembre 2008, le directeur de la SOLIM, Guy Gionet, fait remarquer à Jocelyn Dupuis que les retombées semblent bien minces pour le Québec. « Comment peut-on justifier qu'on va prendre du monde, du matériel du Québec pour la Floride? »

Malgré l'absence de retombées, la SOLIM a fini par accorder un financement de 3 millions au projet, selon le procureur Gallant. L'argent n'a toutefois jamais été versé. Le Fonds aurait reculé après avoir découvert que la femme du promoteur se dénommait Desjardins, ce qui faisait craindre l'existence d'un lien avec le caïd Raynald Desjardins, a précisé Jocelyn Dupuis.

Selon l'écoute électronique, Jocelyn Dupuis voulait refiler le contrat de rénovation du Club Med, évalué à 50 millions, à Joe Borsellino, afin d'éviter qu'il ne revienne à Tony Accurso.



Même si le Fonds de solidarité a été créé en 1983 « pour contribuer à la croissance économique du Québec », Jocelyn Dupuis n'hésitait pas à présenter des projets qui n'avaient rien à voir avec ce rôle.

Le témoin a catégoriquement nié avoir reçu de l'argent ou des avantages en échange de son aide auprès du Fonds. S'il a fait un voyage aux frais du promoteur Jean-Marc

dans ce dossier. D'abord, le voyage en question a eu lieu au Club Med Columbus aux Bahamas, alors que les travaux étaient prévus en Floride. Le témoin

Selon l'écoute électronique, Jocelyn Dupuis voulait refiler le contrat de rénovation du Club Med, évalué à 50 millions, à Joe Borsellino, afin d'éviter qu'il ne revienne à Tony Accurso.

Daigle, qui cherchait du financement, c'était simplement pour visiter le chantier.

Mais voilà, l'écoute électronique a contredit le témoin à plusieurs reprises

s'est rétracté, disant que le Columbus avait lui aussi besoin de travaux et que le dossier prévoyait des rénovations dans plusieurs Clubs Med.

Arsenault ne voulait pas ressembler à Tremblay

La Commission a par ailleurs entendu hier que le président sortant de la FTQ, Michel Arsenault, voulait éviter de ressembler au maire Gerald Tremblay, alors aux prises avec plusieurs scandales. Son conseiller politique, Gilles Audette, lui a alors suggéré de dénoncer publiquement Jocelyn Dupuis.

« Faut que tu passes pour le gars qui l'a calissé dehors. C'est un osti de bandit. Jocelyn Dupuis, c'est relié aux Hells », entend-on Gilles Audette lui dire dans une conversation interceptée. On entend même Arsenault dire à son conseiller qu'il a un plan pour enregistrer Jocelyn Dupuis à son insu.

C'est à ce moment que le président de la FTQ s'est comparé au maire de Montréal. « Regarde le maire Tremblay, la marde dans laquelle il est », dit le président de la FTQ.

« T'es pas comme le maire Tremblay, complètement innocent. Tu as pris des mesures », lui répond son conseiller.

Lors de la conversation, Arsenault et Audette abordent le dossier des allocations de dépenses de Jocelyn Dupuis. Ils s'attendent à ce que celui-ci soit accusé de fraude, tout comme Jean Lavallée, ce qui ne sera pas le cas pour ce dernier. « Si t'as pas parlé de "fraudeur", c'est que t'es poli. C'est de la fraude, ce qu'il a fait », dit Audette à Arsenault.

Le conseiller politique a poussé plus loin en estimant que Dupuis « est pogné avec les Hells. Il a fait des promesses et il est pas capable de les tenir », a-t-il résumé.

M^c Gallant a profité de cette écoute électronique pour prendre de front son témoin: « Si vous êtes pas membres des Hells Angels ou de la mafia, vous êtes pas loin. »

Arsenault se savait sur écoute

La conversation entendue hier à la Commission révèle aussi que Michel Arsenault se doutait dès le 1^{er} mai 2009 qu'il était sur écoute électronique. Il évoque la privatisation de la SHDM, mais dit à son conseiller que le dossier est trop sensible pour en discuter au téléphone. « Fais-moi penser, il faut que je te parle de quoi là-dessus. Je ne peux pas t'en parler au téléphone, c'est rendu qu'on ne peut même plus se parler au téléphone », glisse le président de la FTQ. Arsenault ajoute qu'il doit lui parler de Raymond Bachand, qui était ministre à l'époque, sans préciser le sujet.

Soulignons qu'à sa sortie de la commission parlementaire cette semaine, Michel Arsenault a confié à La Presse Canadienne avoir été averti le 26 mai 2009 par des policiers qu'il avait été placé sur écoute électronique.

Le maire de Terrebonne sur le bateau d'Accurso

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN

À peine réélu, voilà que le maire de Terrebonne se trouve plongé au cœur d'une controverse. Jean-Marc Robitaille convient avoir séjourné sur le bateau de l'entrepreneur Tony Accurso après la diffusion d'écoute électronique à la commission Charbonneau.

« Je vous confirme que je suis allé sur le bateau de Tony Accurso », a déclaré Jean-Marc Robitaille dans un communiqué, en fin de journée. Le maire de Terrebonne, réélu dimanche soir avec 62 % des voix, assure qu'il ne s'agissait pas de « vacances planifiées et payées par Tony Accurso ».

Cet aveu survient alors que la Commission a entendu hier une conversation interceptée en avril 2009 par les policiers dans laquelle Jocelyn Dupuis s'étonnait de la présence des maires de Terrebonne et Mascouche sur le yacht d'Accurso. « Ce bateau-là, c'est le bateau du pouvoir du Québec. Ce qui se passe au Québec se décide sur ce bateau.

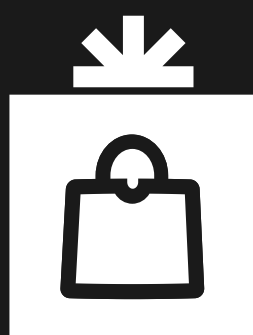
Il est donc bien puissant, ce bateau-là. C'est ce bateau-là qui m'a fait congédier. »

Pas d'entrevues

Jean-Marc Robitaille a refusé toute demande d'entrevue hier. Dans son communiqué, il a indiqué qu'il se trouvait en vacances à Saint-Thomas, aux îles Vierges,

quand il a croisé par hasard Tony Accurso et son « ami d'enfance » Normand Trudel, sans préciser de date. Ceux-ci l'auraient alors invité à monter à bord du luxueux yacht. « Jamais, et j'insiste sur le mot jamais, Tony Accurso et Normand Trudel n'ont reçu un quelconque avantage », s'est défendu le maire.

**UNE LONGUE FILE À LA CAISSE?
ON A MIEUX QUE ÇA À FAIRE...**



**POUR VOS IDÉES-CADEAUX,
PENSEZ TUANGO!**

DÉCOUVRIR. PROFITER. ÉPARGNER.

boutique.tuango.ca



Êtes-vous tannés d'avoir mal aux pieds?

Très grande sélection de chaussures et bottes tendance avec ou sans ORTHÈSES.



Bottes aussi disponibles pour mollets fort

POINTURES
6 à 15 pour homme
4 à 13 pour femme



Grand choix de LARGEUR
B à 6E pour homme
AAA à 4E pour femme



**PLUS DE
300
MODÈLES**

Chaussures Dupuis

3963, rue Wellington à Verdun
514.762.5184

www.chaussuresdupuis.com

À 2 minutes du métro
À 5 minutes du pont Champlain

VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE

Un groupe recommande à Québec de resserrer les règles

BRUNO BISSON

Le gouvernement du Québec devrait mieux encadrer l'implantation du virage à droite au feu rouge (VDFR) et inciter les municipalités à faire un suivi adéquat des accidents et des conflits qui surviennent aux intersections où cette manœuvre est permise.

Selon des documents de la Table québécoise de sécurité routière (TQSR) obtenus par *La Presse*, l'organisme recommandera aujourd'hui, à Québec, quatre pistes d'action « qui ne visent pas à interdire ou enlever le VDFR, mais à réduire le nombre des conflits entre usagers, en privilégiant les usagers vulnérables », soit les cyclistes et les piétons, et en particulier les enfants et les personnes âgées.

Dix ans après l'implantation du virage à droite au feu rouge, partout au Québec sauf dans l'île de Montréal, on estime que cette manœuvre a entraîné la mort de 6 personnes, des blessures graves à 33 autres et qu'elle a fait 712 blessés légers. Deux de ces décès et six des accidents avec blessures graves se sont produits à Montréal, où cette manœuvre n'a jamais été permise.

En tenant compte de ce bilan, la TQSR invite le ministère des Transports du Québec à revoir son « Guide de mise en œuvre du VDFR » et à resserrer « les critères en tenant compte des enjeux liés à la visibilité du piéton et du cycliste, à la présence d'un brigadier [scolaire], de clientèles vulnérables, de feux sonores pour aveugles, d'une piste cyclable, etc. ».



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, ARCHIVES LA PRESSE

Dix ans après l'implantation du virage à droite au feu rouge, partout au Québec sauf dans l'île de Montréal, on estime que cette manœuvre a entraîné la mort de 6 personnes, des blessures graves à 33 autres et qu'elle a fait 712 blessés légers.

Registre

La Table souhaite aussi que les municipalités, qui gèrent 85 % des intersections avec feux de circulation dans la

autres événements liés spécifiquement aux virages à droite au feu rouge.

Selon la TQSR, lorsqu'on constate « plus de trois acci-

La Table québécoise de sécurité routière recommande « une campagne nationale de sensibilisation annuelle sur le respect des règles de base de la manœuvre de virage à droite au feu rouge sécuritaire », appuyée « d'activités de surveillance policière ».

province, exercent un « suivi de la performance » en dénombant rigoureusement les accidents, les infractions et les

dents sur une période de douze mois consécutifs causés par des manœuvres de virage à droite au feu rouge

dans l'une des branches de l'intersection », l'interdiction d'effectuer cette manœuvre serait justifiée.

L'organisme recommande aussi la formation d'un « comité de suivi » qui aurait pour mandat de colliger toutes les données relatives aux accidents et infractions liés au VDFR et aussi de suivre l'évolution des comportements de tous les usagers aux intersections.

Enfin, la TQSR recommande « une campagne nationale de sensibilisation annuelle sur le respect des règles de base de la manœuvre de VDFR sécuritaire », appuyée « d'activités de surveillance policière ».

On estime que l'article de loi qui permet le VDFR est « méconnu dans son intégralité ». Cet article stipule en effet qu'« à moins de signalisation contraire, l'usager de la route, face à un feu rouge, peut effectuer un virage à droite après s'être immobilisé avant le passage pour piétons ou la ligne d'arrêt. »

« S'il n'y en a pas, il doit le faire avant la ligne latérale de la chaussée sur laquelle il veut s'engager après avoir cédé le passage aux piétons, aux conducteurs ou aux cyclistes engagés dans l'intersection, ou si près de s'engager qu'il s'avérerait dangereux d'effectuer ce virage. »

« La dernière fois qu'il y a eu une campagne sur le VDFR, signale un des documents de la TQSR, ça remonte dans les années où on a instauré cette manœuvre. »

Au Canada et aux États-Unis, seules les villes de Montréal et New York interdisent la manœuvre sur l'ensemble de leur territoire.

Alcool au volant Appui au dépistage systématique aux barrages routiers

La Table québécoise de sécurité routière (TQSR) appuie la position du gouvernement du Québec, qui demande un renvoi à la Cour suprême afin de savoir s'il est légal d'imposer un test d'alcoolémie systématique à tous les conducteurs, lorsqu'ils franchissent un barrage routier.

Selon la TQSR, Québec a fait cette demande à un Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la conduite avec les facultés affaiblies. Le dépistage systématique aléatoire (DSA) permettrait d'imposer ce test à tous les conducteurs.

« Au Canada, précise un document de la Table, un policier ne peut pas ordonner à un conducteur de se soumettre à des épreuves de coordination des mouvements ou à un appareil de détection d'alcool, à moins qu'il n'ait des soupçons lui permettant de croire que ce dernier a les facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues. »

« Le dépistage systématique aléatoire faciliterait la détection des conducteurs avec les capacités affaiblies et augmenterait par le fait même le risque – perçu et réel – d'être arrêté, estime la Table. Cette perception aurait un effet dissuasif notable. »

Le document indique toutefois que le groupe de travail fédéral-provincial-territorial estime qu'en donnant aux policiers le pouvoir de dépister les conducteurs de façon aléatoire et systématique, « il pourrait y avoir une atteinte importante aux droits fondamentaux d'un individu ».

— Bruno Bisson

COMBINEZ VOTRE PASSION POUR CUISINER EN PASSION POUR ÉCONOMISER.

CLASSÉE AU

1^{ER}

RANG

UN DEUX

★

GRATUIT^{MC}

PASSEZ DU RÊVE À LA RÉALITÉ POUR EN SAVOIR PLUS, LISEZ LE CODE OU VISITEZ LE WWW.THERMADOR.CA

RABAIS POUVANT ATTEINDRE

6647\$

OBTENEZ UN LAVE-VAISSELLE EMERALD^{MC} POUR **500 \$**

À l'achat d'une cuisinière Pro Harmony^{MD} de 30 po OU d'un four mural simple et d'une table de cuisson de 30 po ou plus

OBTENEZ UN LAVE-VAISSELLE EMERALD^{MC} **GRATUIT**

À l'achat d'une cuisinière Pro Harmony ou Pro Grand de 36 ou 48 po OU d'un four mural double, four mural triple ou four mural simple avec four à vapeur et une table de cuisson de 36 ou 48 po

EN PRIME : OBTENEZ UN SYSTÈME DE VENTILATION **GRATUIT**

À l'achat d'une des options de cuisson précédentes et d'un réfrigérateur classique de 42 ou 48 po OU d'un réfrigérateur de 36 po à 2 ou 3 portes OU de 2 colonnes Freedom^{MD}

VENEZ NOUS VOIR À L'OEUVRE

L'ATELIER

Appelez le 514-353-3232 pour prendre rendez-vous

La promotion ne s'applique qu'aux modèles Thermador sélectionnés. Afin de pouvoir recevoir les électroménagers offerts gratuitement dans le cadre de cette promotion, le client doit acheter les autres électroménagers à prix régulier, dans la même commande, et au même moment. Les produits doivent être achetés pendant la période de la promotion, soit entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2013. Aucune substitution n'est permise. Consultez un représentant pour obtenir tous les détails. *Jusqu'à épuisement des stocks. Le détaillant peut remplacer le lave-vaisselle gratuit par un modèle de valeur égale ou supérieure. TCAN045-24-107639-3

Thermador

DE VRAIES INNOVATIONS POUR LES VRAIS CUISINIERS

Ameublements Tanguay
Quebec

Corbeil Électroménagers
30 succursales

Germain Larivière
Brossard • Laval • St-Hyacinthe

JC Perreault
Joliette • Kirkland • Saint-Hubert • St-Roch-de-l'Achigan • Laval

Les Spécialistes de l'électroménager
Plusieurs adresses

Maison Éthier
Saint-Basile-le-Grand • Saint-Jean-sur-Richelieu

ACTUALITÉS

Harcèlement au palais de justice?

Une enquête indépendante est exigée à la suite du suicide d'un constable spécial

CHRISTIANE DESJARDINS

Le suicide d'un constable spécial du palais de justice de Montréal, en septembre dernier, a fini par déclencher une enquête interne, en raison d'allégations de harcèlement de travail. Le Syndicat des constables spéciaux veut aller plus loin et demande une enquête indépendante. «On veut une enquête d'un autre corps de police. On ne veut pas que ce soit une enquête du ministère de la Sécurité publique ni de la Sûreté du Québec. À cause des liens avec le Ministère», a indiqué Serge Lefrançois, président du Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec.

Pierre Chauvette, 56 ans, a mis fin à ses jours dans son logement de l'est de

Montréal, le 9 septembre dernier. Il aurait laissé des documents qui pourraient expliquer, du moins en partie, son geste. L'homme se sentait apparemment harcelé dans son milieu de travail. Il se plaignait d'un officier en particulier.

Une lettre

Un huissier-audiencier qui considérait M. Chauvette comme son grand ami au palais de justice se souvient que le constable lui a montré une lettre qu'il avait reçue, vers la fin de l'été. «C'était une lettre de la direction l'avisant que s'il n'améliorait pas son rendement, il serait congédié», a indiqué cet huissier, qui préfère garder l'anonymat. M. Chauvette en était affecté, d'autant plus qu'il «avait été félicité toute

la semaine par le juge qui siégeait dans la salle d'audience où il se trouvait», selon cet huissier.

M. Chauvette, grand gaillard affable et «positif», selon certains, mais «déprimé» selon d'autres, avait des ennuis de santé depuis quelques années. Il avait notamment des problèmes à un genou. Il avait été réaffecté à d'autres tâches pendant un certain temps. Il se plaignait de ne pas être cru quand il était malade. M. Chauvette était divorcé et sans enfants. Il cherchait l'âme sœur. Religieux, il fréquentait une église baptiste. Au cours des dernières années, son moral avait baissé, selon des employés du palais qui le côtoyaient.

«On voyait qu'il ne *feela*it pas, mais jamais j'aurais

pensé qu'il aurait fait ça», a fait valoir l'huissier.

Rencontre

Le suicide du constable spécial était un fait connu au palais de justice, et les allégations de harcèlement étaient chuchotées en coulisse. L'affaire a été dévoilée pour la première fois au 98,5, le 25 octobre, à l'émission de Paul Arcand, qui est revenu sur le sujet par la suite. L'affaire a fait boule de neige.

Hier matin, les constables spéciaux du palais de justice de Montréal ont été rencontrés par une directrice du ministère de la Sécurité publique. Ils ont eu la consigne de dénoncer s'ils constataient du harcèlement, de laisser les enquêteurs faire leur travail et de ne pas

parler aux médias. Clément Falardeau, relationniste au ministère de la Sécurité publique, ne pouvait pas donner d'informations sur l'officier visé. Il a indiqué que tout ce qu'il pouvait dire pour le moment, c'est qu'une enquête du coroner et une enquête interne étaient en cours.

350 MEMBRES

Le Syndicat des constables spéciaux du gouvernement du Québec regroupe 350 membres qui assurent la sécurité dans tous les palais de justice, à l'Assemblée nationale, ainsi qu'aux bureaux du premier ministre à Québec et à Montréal.

Le fisc réclame plus de 320 000 \$ pour trafic de pot

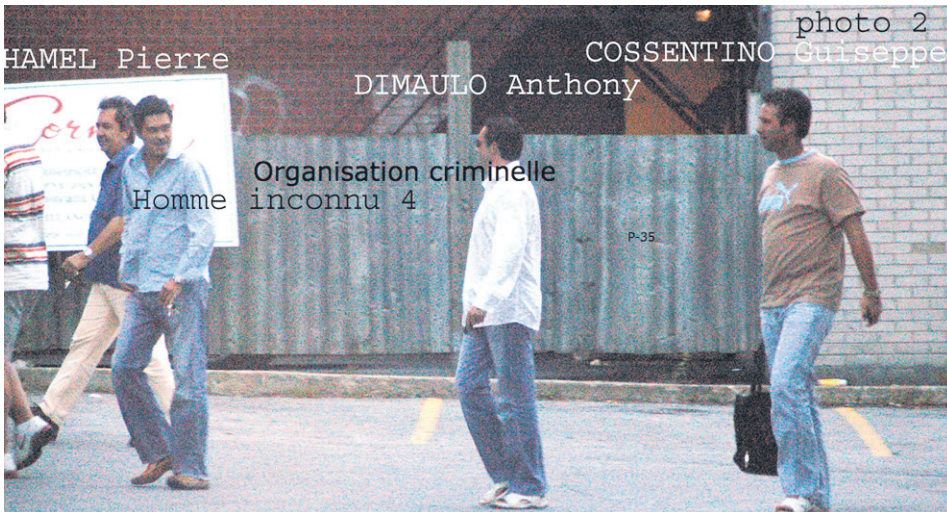


PHOTO DÉPOSÉE PAR LA POLICE

Photo de filature de Pierre Hamel, Anthony Di Maulo et Giuseppe Cossentino, considérés comme les principales cibles du projet Paravent du SPVM.

DANIEL RENAUD

Comme la justice, le fisc a le bras long. Presque 10 ans après avoir fait l'objet d'une importante enquête de la Division du crime organisé de la police de Montréal pour trafic de marijuana, Anthony Di Maulo, neveu du défunt chef de clan de la mafia Joe Di Maulo, est toujours la cible de l'Agence du revenu du Québec qui lui réclame au moins 320 000 \$ pour ne pas avoir déclaré des revenus tirés d'un trafic massif de marijuana commis au milieu des années 2000.

Di Maulo, 48 ans, a été arrêté en 2006 avec plusieurs autres individus au cours d'une enquête baptisée Paravent visant un réseau de trafiquants de marijuana qui auraient exporté au moins 200 livres de marijuana par semaine vers l'Ontario et vers les États-Unis, par la réserve amérindienne d'Akwesasne. Il était considéré comme le chef de ce réseau dont le chiffre d'affaires annuel a été établi par les policiers à 18 millions de dollars.

L'Agence s'appuie sur un document préparé par des enquêteurs du SPVM qui affirment que Di Maulo touchait de 50 à 100 \$ par livre de marijuana vendue, pour des revenus supplémentaires annuels non déclarés d'environ 520 000 \$.

Entre octobre 2004 et mars 2006, Di Maulo a fait l'objet de nombreuses filatures et a été observé plusieurs fois allant et venant avec une valise noire dans des commerces liés à son organisation, dont le bar Woods, devenu ensuite le café Sino, et une salle de

réception du boulevard Robert.

Grâce à une caméra installée dans une cache de drogue à Terrebonne, les enquêteurs ont pu établir la quantité exacte de marijuana déposée à cet endroit et ensachée sur une période de 15 jours.

Manque à gagner

L'Agence a comparé les revenus déclarés d'Anthony Di Maulo et de sa conjointe provenant notamment de leur participation dans le café Sino et la salle de réception, et de certaines transactions immobilières. Elle conclut qu'ils sont insuffisants pour soutenir le train de vie du couple et évalue à un total de 120 000 \$ le manque à gagner entre les revenus déclarés et les dépenses entre 2004 et 2006.

Le dossier est maintenant devant la Cour du Québec, chambre civile. Dans une requête en appel de cotisation, l'avocat d'Anthony Di Maulo affirme que la démarche de l'Agence du revenu repose sur une enquête policière dans laquelle plusieurs actes reprochés à son client n'ont pas été prouvés. «Les éléments amenés sont basés sur des extrapolations et du oui-dire des policiers, le tout émanant d'un rapport qui n'a pas été apporté en preuve par le défendeur», écrit M^e Anthony Francischiello.

L'avocat fait notamment valoir dans sa requête que son client a gagné un total de 40 000 \$ à la loterie, chèques de Loto-Québec à l'appui, et que sa conjointe a fait près de 50 000 \$ en vendant des actions qu'elle détenait dans le café Sino.

Le Kraft Dinner moins jaune

SARA CHAMPAGNE

Le fameux macaroni au fromage Kraft Dinner, dont plusieurs enfants raffolent, sera moins jaune. Le géant alimentaire américain se garde bien de dire qu'il a plié sous la pression d'un groupe «anti-jaune», mais il n'en demeure pas moins qu'il a annoncé discrètement, il y a quelques jours, le retrait du colorant artificiel dans certains de ses produits vendus aux États-Unis et au Canada.

Le colorant en question est connu sous le nom de «jaune 5» – ou sous son nom scientifique de tartrazine, ou encore E102. Une pétition réclamant son retrait auprès de la société Kraft, par l'entremise du site Change.org, a recueilli en quelques mois près de 400 000 signatures, dont au moins 25 000 provenant du Canada. Cela a mis le géant alimentaire dans l'embarras. Dans bien des cas, les protestataires sont des parents qui associent l'ingestion du colorant de synthèse à des troubles de l'attention, voire à l'hyperactivité.

De nouveaux colorants

Dans une courte déclaration à des médias américains, Triona Schmelter, vice-présidente au marketing du groupe Kraft, a déclaré que des épices comme le paprika donneront sa nouvelle couleur au Kraft Dinner en Amérique du Nord. Du curcuma ou du safran pourraient aussi être utilisés, mais les géants alimentaires ont l'habitude de garder leurs recettes secrètes.

À la filiale canadienne de Kraft, la direction est demeurée discrète sur ses intentions en matière de colorants artificiels. La directrice des affaires corporatives, Kathy Murphy, a indiqué à *La Presse* que certaines variétés – Kraft Dinner Alfredo, Smart Vegetables, Vegetables Three Cheese, de même que celles qui contiennent des ajouts



PHOTO ARCHIVES LA PRESSE

Une assiette de Kraft Dinner.

de fibres et d'oméga-3 – ne contiennent pas de colorants artificiels.

Kraft a précisé qu'il n'entend pas toucher à la «saveur originale» du macaroni, se limitant à certaines variétés de produits visant particulièrement les enfants (les KD). Aux États-Unis, les pâtes au fromage Bob L'Éponge et tous les personnages de ce monde ne contiendront plus de colorant jaune 5.

Au Canada, des regroupements militent depuis des années afin d'obtenir plus de mordant dans la réglementation sur l'utilisation de colorants artificiels. Il y a trois ans, Santé Canada avait annoncé l'élaboration d'un règlement visant à resserrer les règles, sans imposer d'interdiction. On pense entre autres à exiger une indication de leur utilisation sur les étiquettes. Mais rien n'a encore été annoncé. En Europe, les règles ont déjà été resserrées.

Macaroni populaire

100 MILLIONS

C'est le nombre de boîtes de macaroni au fromage Kraft Dinner vendues chaque année au Canada.

LA TOURNÉE DES FÊTES

LA PRESSE+
FUTURE SHOP



VENEZ FAIRE L'ESSAI DE
LA PRESSE+ DANS L'UNE DES
SUCCURSALES **FUTURE SHOP**
PARTICIPANTES ET

COUREZ LA CHANCE DE
GAGNER L'UN DES **21 iPad***
(UN PAR MAGASIN).



Aujourd'hui de 17 h à 21 h et demain de 10 h à 16 h
venez rencontrer l'équipe de La Presse+ et participer
au concours aux magasins Future Shop suivants :

- + Centre Laval 1540, boul. Le Corbusier à Laval
- + Galeries d'Anjou 7400, boul. des Rosaies à Anjou
- + Galeries de Lanaudière 790, montée des Pionniers à Lachenaie

Pour ces succursales, tirage des trois iPad
lundi 11 novembre.

Pour connaître le calendrier complet de l'ensemble de
nos sorties, visitez LaPressePlus.ca/calendrier



* iPad est une marque de commerce d'Apple Inc. Appareil aux États-Unis et dans d'autres pays. iPad Store est une marque de commerce d'Apple Inc.

*Règlement disponible à La Presse. La valeur totale des prix est de 10 900 \$. Il y aura un tirage tous les lundis jusqu'au 23 décembre aux bureaux de La Presse.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

« Érosion subtile » du bilinguisme au Canada

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — La négligence et les compressions dans l'appareil fédéral contribuent à une « érosion subtile » du bilinguisme dans la fonction publique, dénonce le commissaire aux langues officielles, Graham Fraser. Une conclusion décrite comme une pure « spéculation » par la responsable du dossier au gouvernement Harper.

M. Fraser a présenté hier son septième rapport annuel. Il a profité de l'occasion pour faire un bilan de ses observations depuis son entrée en fonction en 2006, justement l'année où le gouvernement Harper a été élu.

Malgré quelques succès, le commissaire déplore des « lacunes embarrassantes » en matière de bilinguisme. La majorité des institutions fédérales échouent à offrir des services en français et en anglais, constate-t-il. Dans plusieurs cas, des fonctionnaires prononcent quelques mots en français comme « geste symbolique » avant de passer à l'anglais.

Le problème est particulièrement criant dans les aéroports du Canada anglais.

Sur six aéroports internationaux hors Québec (Halifax, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Edmonton, Vancouver), aucun n'a obtenu la note de passage dans le rapport du commissaire Fraser. Et malgré ses nombreuses tentatives pour sensibiliser les autorités à ce problème, deux d'entre eux ont obtenu un moins bon score que lors de sa dernière enquête, en 2008.

La majorité des institutions fédérales échouent à offrir des services en français et en anglais, constate Graham Fraser.

À l'évidence, « la question linguistique n'a pas été prise au sérieux par la direction des autorités aéroportuaires », déplore M. Fraser.

Compressions

Le gouvernement Harper a annoncé il y a deux ans qu'il sabrait 19 000 emplois dans la fonction publique. Selon M. Fraser, cette décision a eu un impact direct sur les services bilingues au pays, même si les langues officielles n'ont pas été spécifiquement ciblées lors des compressions.

Certains services fédéraux sont maintenant assurés depuis des régions unilingues, dit M. Fraser. Des fonctionnaires qui travaillent dans une région bilingue doivent parfois se rapporter à des supérieurs qui se trouvent dans une région unilingue. Et on a carrément fermé des institutions fédérales comme l'Institut de recherche océanographique Maurice-Lamontagne, en Gaspésie.

« Inévitablement, quand il y a des compressions, il y a des effets de ces compressions », résume le commissaire.

Le commissaire déplore par ailleurs la nomination par le gouvernement Harper de juges unilingues anglophones à la Cour suprême.

Il a également souligné que le bilinguisme est certes en hausse au sein de la population canadienne, mais que ce phénomène est le fait de francophones qui apprennent l'anglais, et non d'anglophones qui apprennent le français.

« Spéculation »

La ministre du Patrimoine, Shelly Glover, a mis en relief les aspects positifs du rapport du commissaire Fraser,

notamment l'augmentation de la population bilingue au pays. Elle s'est toutefois montrée sceptique face à ses conclusions sur les services en français dans

la fonction publique, parlant de « spéculation ».

Le lieutenant de Stephen Harper au Québec, Denis Lebel, s'est pour sa part montré

disposé à améliorer l'accès aux services fédéraux dans les deux langues officielles.

Selon le chef du Nouveau Parti démocratique, Thomas

Mulcair, le rapport du commissaire Fraser est une conséquence directe de l'indifférence du gouvernement Harper face au bilinguisme.

DU VENDREDI 8 AU DIMANCHE 10 NOVEMBRE

SUPER AUBAINES DU WEEK-END 20% DE RABAIS ADDITIONNEL*

SUR PRESQUE TOUT EN MAGASIN ET À LABAIE.COM

lorsque vous utilisez votre carte MasterCard^{MD} La Baie d'Hudson

ou votre carte de crédit La Baie d'Hudson

Précisions ci-dessous.



10% DE RABAIS SUR LES PARFUMS ET PRODUITS DE BEAUTÉ**

lorsque vous utilisez votre carte MasterCard^{MD} La Baie d'Hudson

ou votre carte de crédit La Baie d'Hudson

Précisions ci-dessous.

30% DE RABAIS MODE POUR FEMME

STYLE&CO., KAREN SCOTT
et PETER NYGÅRD,
collections Modern Edge
et Untamed

Exception : articles dont le prix se termine par 99 ¢.

39⁹⁹

DISTINCTLY HOME

Draps plats ou draps-housses
400 fils au pouce, format grand lit

Ord. 69,99 \$ ch.

ET 40% DE RABAIS sur tous les autres draps,
les cache-sommiers et taies d'oreiller en coton égyptien
400 fils DISTINCTLY HOME; et sur les ensembles avec
housse de couette, couvre-oreillers et ensembles de
draps 520 fils Spectrum de DISTINCTLY HOME

LA BAIE D'HUDSON

En magasin et à labiaie.com

*L'offre de rabais additionnel de 20% ne s'applique pas aux gros électros, aux parfums et aux produits de beauté. D'autres exceptions s'appliquent; précisions en magasin. **Les offres de 20% et de 10% de rabais sont mutuellement exclusives et ne peuvent être combinées avec le rabais consenti à l'ouverture d'un nouveau compte. Aucun redressement de prix sur les achats effectués avant le 8 novembre 2013. Cette offre ne peut être combinée avec aucun bon-rabais. La Baie d'Hudson, Crédi La Baie d'Hudson, hbc.com et leurs logos respectifs sont des marques de commerce de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Le crédit est accordé par la Banque Capital One (succursale canadienne). Capital One® est une marque déposée de Capital One Financial Corporation. MasterCard et la marque figurative de MasterCard sont des marques déposées de MasterCard International Incorporated. Toutes les marques sont utilisées sous licence. Tous droits réservés.

ÉVALUATION DES AÉROPORTS CANADIENS POUR LE BILINGUISME

Montréal:	88%
Québec:	85%
Ottawa:	47%
Halifax:	27%
Toronto:	25%
Vancouver:	25%
Edmonton:	24%
Winnipeg:	21%

Source: Rapport du commissaire aux langues officielles

Apple iPad Air



iPad Air est plus mince de 20 %^② et pèse moins d'un demi-kilo. Malgré son poids plume, il est doté d'un écran Retina de 9,7 pouces, d'une puce A7 à architecture 64 bits, d'une connectivité sans fil ultrarapide et d'une batterie dont l'autonomie peut atteindre 10 heures^③. Sans oublier les quelque 475 000 apps de l'App Store qui sont toujours à portée de doigts^④.

FUTURE SHOP
un monde exaltant

18
MOIS

✓ paiements égaux
✓ sans intérêts
sur tous les achats de plus de 299\$.^①

Offre valable du 9 nov. au 20 déc. 2013. ^② Comparé à la 4^e génération d'iPad. ^③ L'autonomie de la batterie varie en fonction de l'utilisation et des réglages. Pour en savoir plus, consultez le www.apple.com/ca/fr/batteries. ^④ Fait référence au nombre total à l'échelle mondiale. Tous les contenus ne sont pas offerts dans tous les pays.

^① Sur approbation de crédit seulement sur votre carte Future Shop. Frais annuels de 25\$ et achat minimum applicables aux résidents du Québec. Cette offre n'est pas valable pour les transactions en ligne. Pour obtenir les détails sur cette offre « Paiements égaux sans intérêts », consultez la Convention de détenteur de carte.

AFRIQUE DU SUD

Le gymnase des gangsters repentis

À Rusthof, un township en périphérie de la station touristique de Strand, à 50 km du centre-ville du Cap, le Gym d'Oncle Frankie permet aux jeunes d'échapper à la drogue et à la criminalité.

SYLVIE ST-JACQUES

LE CAP, Afrique du Sud — Un lundi soir de début d'été, flâneurs et joggeurs profitent des derniers rayons de soleil sur la plage de Strand, localité située en périphérie du Cap. Dans un township à quelques centaines de mètres des hôtels et appartements luxueux avec vue sur l'Atlantique, une bande de durs à cuire soulèvent des haltères et exercent leurs biceps dans un gymnase à ciel ouvert.

Frank Hendricks, cinquante-neuf ans, accueille les visiteurs dans son domaine avec un immense sourire. Les instruments de musculation occupent chaque centimètre de la cour arrière.

« Tu sais, plus tu t'entraînes intensivement, moins tu as le goût de fumer une cigarette ou de boire une bière », explique cet ex-joueur de rugby, que tout le voisinage surnomme Oncle Frankie.

Dans le salon de son humble, mais coquette maison d'un quartier pauvre, l'ancien militant antiapartheid raconte ce qui l'a amené à convertir sa cour en terrain de jeu pour gangsters repentis.

« Au milieu des années 2000, deux gangs de rue, les Américains et les School Boys menaient une guerre territoriale dans le quartier. Mon



PHOTO JUAN PROLL. COLLABORATION SPÉCIALE

À Rusthof, un township en périphérie de la station touristique de Strand (à 50 kilomètres du centre-ville du Cap), le Gym d'Oncle Frankie permet aux jeunes d'échapper à la drogue et la criminalité.

fil, alors qu'il portait secours à une dame, a été poignardé à 12 reprises par des membres des School Boys. Ce jour-là, j'étais si furieux que j'ai pris une hache et suis parti à la recherche de ceux qui avaient attaqué mon fils.»

Le fils de Frank, qui a survécu, a convaincu son paternel de ne pas chercher vengeance. Après quelques rencontres avec les gangsters (et leurs mères!), il a déposé les armes et invité les School Boys à en faire autant. Avec son propre argent, le gaillard a mis sur pied son projet de gymnase et bricolé lui-même le matériel de musculation. Dans un pays où l'engouement pour l'activité physique gagne en popularité, mais où seuls les nantis peuvent s'offrir un abonnement au

gym, la cour arrière d'Oncle Frankie ne connaît pas de période creuse.

« Je ne facture pas de prix d'entrée. À ceux qui travaillent, je demande 50 rands par mois [environ 5\$], soit juste assez pour couvrir l'électricité.»

Howard, un pompier athlétique de Rusthof de 25 ans qui fréquente le gym depuis deux ans, décrit ce giron un peu bordélique, où règnent la camaraderie et l'entraide sportive, comme une enclave de santé dans un quartier où le « tik » (le crystal meth bas de gamme des townships sud-africains) fait des ravages. « Il y en a qui commencent à consommer dès l'âge de 13 ans. J'ai vu des amis se détruire et voler les membres de leur propre famille.»

Braii et bodybuilding

Dans le gym de Frankie, où un circuit d'entraînement détaillé est affiché dans un hangar bancal, il y a des culturistes du Zimbabwe, des écoliers, quelques sportives, un joueur de rugby du Cameroun, des ex-détenus en libération conditionnelle...

Lors du passage de *La Presse*, Matthew, lycéen de 14 ans à l'allure de brindille, faisait ses premiers pas dans le giron de Frankie. Son ambition? Participer à des compétitions junior de bodybuilding.

Plusieurs habitués se préparaient alors pour une compétition qui avait lieu le samedi suivant à Belleville, dans le Cap-Occidental.

Frankie, lui, collectionne les photos de ses « protégés » qui triomphent dans les concours. Il

LA VIOLENCE EN HAUSSE EN AFRIQUE DU SUD

Des statistiques rendues publiques en septembre 2013 par le gouvernement sud-africain révèlent que la criminalité est un fléau en recrudescence au pays de Nelson Mandela. Les chiffres pour la période 2012-2013 indiquent que l'Afrique du Sud traverse sa pire vague de violence en 10 ans, après avoir enregistré une diminution des incidents depuis 1994. D'avril 2012 à mars 2013, on calcule en moyenne 45 meurtres par jour, des tentatives de meurtre en hausse de 6,5%, des cambriolages violents en hausse de 3,6% et des crimes liés à la drogue en hausse de 13,5%. Dans la région du Cap, l'afflux d'étrangers et de réfugiés économiques, de même que la guerre entre gangs pour le contrôle du marché de la drogue, aggravent la situation. « La forte présence de violence est inacceptable et devrait être traitée comme une crise sérieuse qui nuit au développement social et économique de l'Afrique du Sud », a déclaré Gareth Newham, de l'Institut pour les études de la sécurité.

nourrit aussi le projet d'agrandir son gym, d'acquérir de nouvelles pièces d'équipement et d'offrir des classes de zumba.

« C'est comme une famille ici: les gens finissent par se connaître, s'entraider et se retrouve le samedi autour d'un « braii » [le fameux barbecue sud-africain]. J'y ai vu plein de gens améliorer leur santé, leur vie.»

Grèce Les bureaux de la télévision publique évacués de force

ATHÈNES — La police a évacué hier l'ancienne télévision publique grecque ERT, occupée depuis juin par des journalistes licenciés après la décision brutale du gouvernement de fermer cette institution, jugée trop coûteuse dans une Grèce en crise. Quatre employés de l'ERT ont été arrêtés, dont le dirigeant syndical Panagiotis Kalfagiannis, avant d'être relâchés quelques heures plus tard, selon l'agence de presse grecque ANA. Depuis la fermeture brutale de l'audiovisuel public, le 11 juin, et le licenciement de ses 2600 employés, un nombre variable d'entre eux occupaient les lieux. Refusant leur licenciement,



PHOTO REUTERS

ils assuraient un programme quotidien d'émissions diffusées sur l'internet, en particulier des bulletins d'information. La fermeture avait provoqué une émotion considérable, tant en Grèce qu'à l'étranger.

— Agence France-Presse

Congo La fin du M23

Le chef militaire du M23, Sultani Makena, ainsi que 1500 combattants, soit le gros de la rébellion de République démocratique du Congo (RDC) défaits ces derniers jours, ont franchi la frontière et se trouvent entre les mains de l'armée ougandaise. Défait militairement ces derniers jours par l'armée de RDC appuyée par une brigade d'intervention de l'ONU, le M23, qui combattait les troupes de Kinshasa dans la province orientale minière du Nord-Kivu depuis avril 2012, a annoncé mardi « mettre un terme » à sa rébellion.

— Agence France-Presse

Iran Une ouverture au dialogue

Le ministre iranien des Affaires étrangères, Mohammad Javad Zarif, interrogé par CNN, a jugé hier qu'un accord sur le programme nucléaire iranien était possible avant de clore aujourd'hui les discussions en cours à Genève. Il a par ailleurs exclu de stopper l'enrichissement d'uranium « dans son ensemble ». « Il n'y aura pas de suspension de l'enrichissement dans son ensemble, mais nous pouvons traiter différentes questions qui sont sur la table », a affirmé le chef de la diplomatie iranienne.

— Agence France-Presse

Problèmes de digestion ?
Voici la **solution** par excellence!

ACTI-BILE
Peut jouer un premier rôle pour vous;

ACTI-BILE
Un produit pleines plantes;

ACTI-BILE
Oui, tirez profit d'Acti-Bile aux plantes vertes jumelées aux multi-effets;

ACTI-BILE
Oui, stimule la sécrétion biliaire du foie, c'est pour ça qu'il a été conçu... pas par nous... par la nature, par la force qui est souvent oubliée;

ACTI-BILE
Respecte Dame Nature par ses ingrédients qui reflètent le rôle que cette alliée peut jouer pour nous.

AIDE À LA DIGESTION DES GRAISSES ET FAVORISE L'ÉVACUATION DE LA BILE

2 BOÎTES POUR LE PRIX D'UNE SEULE

EN VIGUEUR DU SAMEDI 9 NOVEMBRE AU JEUDI 14 NOVEMBRE 2013*
www.acti-bile.com

ACTI-BILE
Produit de santé homologué: NPN: 00810398

Disponible aux endroits suivants:

Espace Santé Beauté Johanne Verdon 1278, rue Jean-Talon Est, Montréal 514 279-3709	Boutique Luc Mathieu 227, rue Principale ouest, Magog Commandes postales 819 868-3368 Ligne sans frais 1 877 511-3368
Espace Santé Beauté Johanne Verdon 2750, Chemin Ste-Foy, bur. 109, QC 418 656-1266	Espace Santé Beauté Johanne Verdon Galeries Rive-Nord 100, boulevard Brien, Repentigny 450 657-2032
Vitavie au naturel 5455, boul. des Forges, Trois-Rivières Commandes postales : 819 378-7777	Boutique Luc Mathieu 104, route du Président-Kennedy, Lévis suite 100 Commandes postales 418 833-5933 Lignes sans frais 1 877 833-5933
Espace Santé Beauté Johanne Verdon 1600, Le Corbusier (Centre Laval) 450 688-5455	Vitavie au naturel 3333, du Carrefour Promenade, Beauport 418-667-0070
Boutique Luc Mathieu 2622, rue King Ouest À l'arrière de l'édifice 2630 Sherbrooke 819 823-3322	Santé en direct, ligne ouverte avec Johanne Verdon sur les ondes CJLV 1570 AM samedi et dimanche de 8h à 11h En rediffusion, mercredi de 11h à 12h 1-866-895-3142
Espace Santé Beauté Johanne Verdon 341-A, boul. St-Joseph, Gatineau 819 770-3645	Ferti 2000 Commandes postales Tél. : 514 272-1365 Ligne extérieure : 1 800 272-1365 Lundi au vendredi : 9h à 17h Samedi et dimanche : 8h30 à 17h
Néo-Santé 495, rue St-Georges, St-Jérôme 450-436-5548	
Espace Santé Beauté Johanne Verdon 127-A, boul. Des Promenades, St-Bruno 450 653-6009	

* Jusqu'à épuisement des stocks

SOLDE DE RELOCALISATION LINGERIE MARIETTA

TOUT TOUT TOUT JUSQU'À **70%**

doit partir

Maryan Mehlhorn • Sunflair
Lise Charmel • Aubade • Marie-Jo
Prima Donna • Andree Sarda

de rabais sur maillots (de 6 à 22 ans) et soutient-gorge (bonnet de A à M, taille de 32 à 48)

3100, boul. de la Concorde Est
Laval (centre commercial Duvernay, face à la Banque Royale) 450 664-1890

DÉBATS

LA PRESSE

André Desmarais > Président du conseil d'administration
 Guy Crevier > Président et éditeur
 Éric Trottier > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
 Mario Girard > Directeur principal de l'information André Pratte > Éditorialiste en chef

ÉDITORIAUX

Un duo d'enfer



FRANÇOIS CARDINAL
 francois.cardinal@lapresse.ca

L'accrochage entre Denis Coderre et Régis Labeaume, lundi, ressemblait moins à un combat de boxe qu'à un spectacle de lutte au bénéfice des caméras...

Les deux adversaires y sont allés de coups de coude sans conséquence, façon de donner aux électeurs ce qu'ils attendent de maires populistes. Mais une fois en coulisses, on imagine très bien les deux hommes marcher bras dessus, bras dessous...

Il y a un bout de temps que Régis Labeaume attend Denis Coderre. Ou pour être plus précis, un maire capable de parler fort, de mettre son poing sur la table, de s'imposer comme lui.

Les proches du maire de Québec savent en effet combien il est tanné d'être seul à brasser la cage à Québec, combien il a trouvé le temps long ces dernières années aux côtés de Gérard Tremblay, un homme pour lequel il n'a jamais eu beaucoup de respect.

Ceux qui imaginent le maire Labeaume s'amuser des coups durs que subit Montréal, profiter d'un contexte qui fait bien paraître la capitale en comparaison se trompent. Au contraire, la capitale pâtit des difficultés de la métropole, qui nuisent au rapport de force de l'ensemble des grandes villes par rapport au gouvernement.

Régis Labeaume sait donc trop bien qu'il a plus à gagner à faire front commun avec Montréal qu'à perdre son temps avec des

«sparages». Et parions que l'animal politique Denis Coderre le sait aussi.

L'exemple le plus éloquent est certainement les régimes de pension, un enjeu pour lequel le maire Labeaume se cherche justement des alliés depuis des lustres. Le jour où les deux maires imposeront une date ultime pour que se règle le dossier, le gouvernement n'aura d'autre choix que d'obtempérer.

Même chose sur le financement du transport en commun. Si M.M. Labeaume et Coderre faisaient front commun contre la volonté du gouvernement de réduire à long terme ses investissements, le conseil des ministres aurait beaucoup de difficultés à y arriver.



Et ce ne sont que deux exemples d'une longue liste d'enjeux qui concernent plus spécifiquement la métropole et la capitale. Pensons au pacte fiscal actuellement en négociation avec

le gouvernement Marois, aux programmes d'investissements dans les infrastructures, au financement du logement abordable ou même au fameux TGV Montréal-Québec si cher au maire Labeaume...

Il y a actuellement, à l'international, une tendance vers le resserrement des liens entre les villes. Certains, comme le politologue Benjamin Barber, proposent même la constitution d'un parlement international de maires afin d'augmenter leur rapport de force par rapport aux gouvernements. Sans aller aussi loin, le rapprochement entre Montréal et Québec, voire avec les autres grandes villes du pays, pourrait certainement ramener une sensibilité urbaine au gouvernement, tant au provincial qu'au fédéral.

Car le jour où les deux hommes forts du municipal décideront de se battre ensemble, les gouvernements risquent de se retrouver au tapis.

Sourdes oreilles



ARIANE KROL
 akrol@lapresse.ca

Grogne, menaces, interventions, rien n'y fait: les fournisseurs de services de télécommunication continuent de susciter des records de plaintes. Le secteur doit se prendre en main.

Le commissaire fédéral a reçu près de 14 000 plaintes l'an dernier. C'est 26 % de plus que l'année précédente... et six fois plus qu'il y a six ans. Principal motif d'insatisfaction: les services sans fil, sources de 60 % des problèmes soulevés. Pour pouvoir mener les enquêtes nécessaires, le bureau du commissaire a presque triplé son personnel, ce qui l'obligera à déménager l'an prochain.

Certes, le commissaire est plus connu et le nombre d'abonnés à certains services, en particulier au sans-fil, a augmenté. Mais cela n'excuse pas tout. Le rapport annuel rendu public cette semaine dépeint des motifs drôlement répétitifs. Ou bien ce secteur est dur de la feuille, ou bien il fait la sourde oreille. Dans un cas comme dans l'autre, c'est inacceptable.

Depuis deux ans, plus de 40 % des plaintes sont remontées jusqu'aux enquêteurs simplement parce que les entreprises n'ont pas daigné répondre aux demandes du commissaire dans le délai prévu de 30 jours. Seraient-elles débordées elles aussi? Qu'elles attaquent le mal

à la racine et améliorent leur service à la clientèle, vente incluse. La catégorie «non-divulguation des conditions/information trompeuse à propos des conditions» a bondi de 73 % l'an dernier. Que des fournisseurs ne soient pas encore fichés de rédiger des contrats clairs et de les expliquer de même dépasse l'entendement. Ils le font exprès ou quoi?

Même si certaines situations s'améliorent, d'autres irritants surgissent. Les cas de textos à tarification supplémentaire (concours et contenus payants) ont diminué de 98 %. Bravo! Mais pendant ce temps, les plaintes pour rapports inexacts ou inappropriés aux agences d'évaluation de crédit ont augmenté de plus de 160 %.

Des abonnés qui contestent leur compte le voient envoyé en recouvrement, s'exposant à une tache à leur dossier de crédit. Des fournisseurs ont heureusement corrigé le tir lorsque leurs frais ont été jugés erronés. Les statistiques ne disent cependant pas combien de clients, intimidés par l'intervention d'une agence de recouvrement, ont laissé tomber leur plainte.

Le Québec est intervenu il y a quelques années en resserrant les contrats à durée déterminée utilisés par les télécoms. Le code fédéral qui entrera en vigueur le 2 décembre instaurera aussi des balises dans le sans-fil. Les fournisseurs devront notamment remettre un résumé des principaux éléments du contrat et ne pourront plus exiger un avis de 30 jours pour l'annuler. L'imposition de nouvelles règles d'un océan à l'autre fera-t-elle enfin entendre raison à l'ensemble du secteur? Il faudra surveiller l'évolution du nombre de plaintes.



DROITS RÉSERVÉS/serge.chapleau@lapresse.ca

OPINION

Labeaume en croisade



PIERRE-YVES MCSWEEN
 L'auteur est comptable professionnel agréé, professeur d'administration au cégep régional de Lanaudière et chargé de cours à HEC Montréal. Il collabore régulièrement aux pages Débats.

Régis Labeaume part en croisade contre les déficits actuariels et les conditions des régimes de retraite des employés de la Ville de Québec.

Il est très populaire de s'en prendre aux fonctionnaires municipaux et provinciaux: certains animateurs de radio en font même un leitmotiv. Devant le manque de ressources financières des villes, on se lance dans un débat sur la capacité de payer de celles-ci et non sur la valeur du service reçu. Entre populisme et réalité, on doit établir des prémisses sur lesquelles les parties patronales et syndicales de toutes les villes du Québec devraient être en accord avant de négocier.

Premièrement, qu'est-ce qu'un régime de retraite? En principe, il représente un salaire différé: la renonciation d'un salaire présent contre le choix de bénéficier d'une certaine rente à la retraite. Par conséquent, un employé bénéficiant d'un fonds pension devrait, en théorie, recevoir un salaire moindre que celui faisant un travail équivalent sans bénéficier d'un régime de retraite de son employeur (toutes choses étant égales par ailleurs).

Une autre prémisses à la négociation se situe dans la prise de responsabilité des déficits actuariels passés. Ceux-ci ne sont en aucun temps la responsabilité des employés. En effet, chaque

année, les employés contribuent à leur caisse de retraite et gagnent la partie promise par l'employeur. L'argument demandant aux employés de combler le déficit actuariel passé équivaut d'exiger de ceux-ci de rembourser une partie de leur salaire passé.

Par contre, les conditions des régimes de retraite négociées à une autre époque ne peuvent être maintenues éternellement, puisque les hypothèses actuarielles évoluent. Entre 1982 et 2012, l'espérance de vie résiduelle à 65 ans a augmenté de 16,6 % chez les femmes et de 33,3 % chez les hommes, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec.

Comme les rendements des placements de l'actif du régime ne peuvent croître exponen-

L'argument de baser la rémunération globale des employés sur la capacité de payer d'une ville est irrecevable. La bonne question à se poser: la ville a-t-elle le moyen de se payer ledit service?

Il arrive qu'il soit moins coûteux de maintenir des employés au service d'une ville plutôt que d'utiliser la sous-traitance du secteur privé. En voulant faire des compressions draconiennes dans les conditions de travail des employés, on pourrait se retrouver collectivement à perdre des ressources expérimentées et faire éventuellement appel à de la sous-traitance plus dispendieuse.

Nous sommes peut-être devant une redéfinition du contrat de travail entre les parties patronales et syndi-

À Québec, on cherche des ressources pour combler le déficit actuariel de l'ancienne Ville, mais on n'a eu aucune difficulté à trouver des dizaines de millions pour financer un amphithéâtre.



tiellement, il faudra jouer sur d'autres indicateurs. Ainsi, on ne peut pas bénéficier d'une retraite de plus en plus longue, sans modifier d'autres conditions comme le pourcentage de cotisation des employés, l'âge de la retraite, le montant de la rente future ou simplement le type de régime. C'est d'ailleurs le pari qu'a fait la Banque Laurentienne du Canada lorsqu'elle a converti son régime à prestations déterminées à un régime à cotisations déterminées.

De plus, si une ville a besoin d'un service, celui-ci a une valeur marchande.

cales. Mais, il faudra un jour ou l'autre redéfinir la façon de payer les services collectifs d'une ville et de sa région métropolitaine. En attendant, les maires peuvent aussi rationaliser certaines dépenses.

À Québec, on cherche des ressources pour combler le déficit actuariel de l'ancienne Ville. Pourtant, on n'a eu aucune difficulté à trouver des dizaines de millions de dollars pour financer un amphithéâtre, dont l'exploitation générera des flux monétaires négatifs dans son ensemble. Question de priorités électorales, j'imagine.

LA PRESSE

LA QUESTION DU JOUR

Le projet de loi sur le port des signes religieux, déposé par le gouvernement Marois, prévoit que la période de transition offerte aux écoles, aux hôpitaux et aux municipalités ne sera pas renouvelable. Êtes-vous d'accord?

Oui > 65 % Non > 30 %
 Je ne sais pas > 5 %

Résultats à 20h09, hier > 13 461 répondants



POUR NOUS JOINDRE La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE À NOUS TRANSMETTRE?
 Écrivez-nous à nouvelles@lapresse.ca

VOUS VOULEZ EXPRIMER VOTRE OPINION?
 Écrivez-nous à debats@lapresse.ca

RÉDACTION 514.285.7070
 commentaires@lapresse.ca

ABONNEMENT 514.285.6911 ou 1.800.361.7453
 www.lapresse.ca/abonnement

PUBLICITÉ 514.285.6931

PETITES ANNONCES 514.987.8363 ou 1.866.987.8363
 petitesannonces@lapresse.ca

DÉCÈS 514.285.6816
 dec@lapresse.ca

CARRIÈRES 514.285.7320
 carrieres@lapresse.ca

Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de La Presse et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à La Presse sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien La Presse est publié et édité par La Presse, Inc. dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de l'imprimerie Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier, Président et éditeur.

À BIEN Y PENSER

Selon le nouveau maire, Denis Coderre, les taxes ne seront pas augmentées. Toutefois, l'augmentation de l'évaluation des propriétés n'est pas raisonnable, elle est même abusive, allant jusqu'à 34%. C'est une situation vicieuse et arbitraire qui décourage les gens de s'installer à Montréal.

— Micheline Rondeau

DÉBATS

CHARTRE DES VALEURS QUÉBÉCOISES

Le choix de la division



ALAIN DUBUC
COLLABORATION SPÉCIALE
adubuc@lapresse.ca

Le projet de loi 60 sur la Charte de la laïcité que le ministre Bernard Drainville a déposé hier reprend à peu près tels quels les éléments de la charte des valeurs. Sauf un changement heureux, l'abandon du terme flou de «valeurs québécoises», et une modification qui, elle, est malheureuse, la réduction de la possibilité pour les villes et les réseaux parapublics de se soustraire au processus.

Cette loi n'apportera donc pas grand-chose de plus à la dynamique du débat. Ceux qui appuyaient la charte des valeurs seront d'accord avec le projet de loi 60, et ceux qui étaient contre continueront à s'y opposer.

En fait, ce qui est le plus significatif, ce n'est pas le contenu du projet de loi, mais plutôt l'absence d'évolution de la pensée gouvernementale. La charte des valeurs, depuis les premières fuites du mois d'août, a suscité un très intense

On se serait attendu à ce que le gouvernement Marois mette un peu d'eau dans son vin, pour désamorcer ces divisions et trouver un terrain d'entente plus consensuel.

débat au Québec. Les prises de position, les pétitions, les sondages et la consultation maison du gouvernement Marois ont montré que les Québécois sont plus que divisés sur la question, ils sont polarisés.

Dans un tel contexte, on se serait attendu à ce que le gouvernement Marois mette un peu d'eau dans son vin, pour désamorcer ces divisions et trouver un terrain d'entente plus consensuel. Mais c'est exactement le contraire qui s'est passé. Le gouvernement a durci son projet en limitant le droit de retrait et le rend donc un peu plus inacceptable pour une grande partie de la population. N'est-ce pas étrange?

Ce qui ressort de ces messages, c'est qu'il y a un très grand consensus sur les grands principes, la laïcité et l'égalité entre hommes et femmes, et sur l'importance de baliser les accommodements raisonnables, notamment pour qu'ils respectent ces principes. Par contre, les Québécois sont très divisés sur l'interdiction du port de signes religieux aux employés du secteur public.

Si le gouvernement Marois était en mode solution, s'il souhaitait d'abord faire avancer le Québec, il aurait rapidement mis en œuvre les mesures consensuelles. Et il aurait poursuivi la réflexion sur la question du port des signes religieux, un sujet plus complexe, qui porte largement sur la question du foulard islamique et de la peur de l'intégrisme religieux.

Mais il ne l'a pas fait. Cela nous dit quelque chose sur les intentions du gouvernement péquiste, qui a plus intérêt à cultiver ces divisions qu'à les désamorcer, parce qu'elles renforcent sa base électorale. Ce n'est pas un jalon pour le Québec, mais plutôt pour la conquête d'une majorité.

Cela explique le fait qu'après trois mois de débat, le projet, si précis dans les détails, est terriblement flou dans ses fondements. Le ministre Drainville n'a toujours aucune idée du nombre de personnes qui seraient touchées par l'interdiction du port de signes religieux et explique son ignorance par un argument franchement absurde, son refus de faire du profilage.

Le silence sur les obstacles juridiques qui attendent le projet. La question du crucifix qui est lâchement refilée à l'Assemblée nationale. La réticence de M. Drainville à reconnaître que son projet pourra mener à des congédiements. Le style orwellien de la première ministre, qui affirme qu'un projet qui déchire les Québécois et stigmatise les femmes voilées contribuera à «rapprocher les Québécoises et les Québécois».

Ce projet n'a pas beaucoup d'avenir, parce que le gouvernement est minoritaire, que les tribunaux ne cautionneront pas les entorses aux droits fondamentaux et qu'il sera mis aux poubelles par un éventuel gouvernement libéral. Mais ce projet a déjà fait des dégâts. Ce projet a déjà réussi à réveiller des réflexes xénophobes qui sommeillaient, à opposer Montréal et les régions, à isoler le Québec en Amérique du Nord et à faire reculer le nationalisme québécois.

UN TRISTE REcul

En tant que femmes du Québec, nous avons beaucoup à offrir à notre société, indépendamment de la façon dont nous nous habillons.

LA RÉVÉRENDE DIANE ROLLER
Pasteure de l'Église unitarienne de Montréal.
SHAHEEN ASHRAF
Secrétaire du Conseil canadien de femmes musulmanes (Montréal).
RABBIN LISA GRUSHCOW
Rabbin supérieure,
temple Emanu-El-Beth Shalom.

Vous pourrez lire la liste de 70 autres signataires de cette lettre à l'adresse: www.croire-en-la-femme.org

Madame la première ministre Marois, Nous, cosignataires, sommes des femmes féministes issues de communautés religieuses et non religieuses. Certaines d'entre nous sont pasteures, prêtres et rabbins, d'autres sont des femmes musulmanes qui portent ou non le hijab. Certaines encore se considèrent athées, agnostiques ou laïques.

Nous sommes conscientes des batailles difficiles que mènent actuellement les femmes de partout dans le monde pour établir leur juste place au sein d'une société plus égalitaire. Nous sommes pleines d'empathie pour toutes ces femmes qui ont souffert à cause des inégalités vécues dans leur église, leur synagogue ou leur mosquée, mais nous sommes heureuses de dire qu'on a fait beaucoup de chemin, comme en témoignent les membres féminins du clergé et les dirigeantes laïques qui sont parmi nous.

Nous soutenons le droit des femmes à choisir pour elles-mêmes, surtout quand il s'agit de la maîtrise de leur corps. Nous applaudissons les avancées qui ont été faites dans les années 1960 en matière de liberté et n'avons aucun désir de revenir en arrière. Pour ces raisons, nous ne pouvons pas soutenir l'interdiction de l'expression religieuse individuelle que propose la charte de la laïcité.

Depuis ses débuts, le débat autour de la charte a clairement ciblé les femmes musulmanes. Nous y voyons une injustice. En légiférant sur le droit d'une femme à s'habiller selon ce que lui dicte sa conscience, vous la privez du droit fondamental de contrôler son propre corps. En la forçant à choisir entre son travail et sa foi, vous vous assurez qu'elle soit marginalisée et non libérée. En outre, loin d'assurer l'égalité entre les sexes, l'interdiction des signes religieux ostentatoires privilégie les hommes musulmans par rapport aux femmes musulmanes, alors qu'elle accorde plus de privilèges aux femmes sikhes qu'aux hommes sikhs. Ce ne sont que des exemples.

DEBATS@LAPRESSE.CA

Une loi contre la liberté

Il est certain que le projet de loi sur la laïcité ne sera pas adopté. Hier, j'ai assisté à une cérémonie de citoyenneté et l'une des choses que la juge a soulignées, c'est la liberté; la liberté de choisir, de parler et surtout la liberté de religion. Maintenant, le gouvernement péquiste dépose un projet de loi contre ces libertés. On veut refaire l'image nationaliste sur le dos des immigrants. Si tous les immigrants quittent leur emploi et déménagent en Ontario, le Québec aura un très sérieux problème.

Mehdi Azouzi

C'était urgent

Je suis d'accord avec cette charte qui sanctionne par une loi un État de fait en vigueur depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, soit un État laïc et neutre. Elle pose des balises claires pour tous. Elle s'inscrit dans notre temps et était devenue nécessaire. À ceux qui disent qu'il n'y a pas urgence de sanctionner une telle loi, je réponds: faut-il attendre qu'il y ait urgence pour baliser un terrain que l'on sait déjà sensible?

Valérie de Clermont, Montréal

Tant qu'à faire

J'espère que, par souci de cohérence, le gouvernement du Québec verra aussi à exercer son autorité en faisant changer tous les noms de villes et villages référant à des saints, ainsi que tous les noms de rues évoquant la religion, quelle qu'elle soit, tout comme les lacs et rivières, incluant le Saint-Laurent, dès son entrée en territoire québécois. Merci enfin de nous libérer de telles offenses à notre pensée laïque et de purifier le paysage géographique souillé



PHOTO ROBERT SKINNER, LA PRESSE

De nombreuses études démontrent que les sociétés vont mieux lorsque les femmes ont un accès égal à l'éducation, à l'expression publique et à l'emploi, disent les auteures.

Pour faire suite à votre argument selon lequel l'interdiction du hijab libérera les femmes qui sont dominées par les hommes, ne devrions-nous pas aussi interdire les mini-jupes, les implants mammaires et les talons hauts? D'après notre expérience, changer la façon dont une femme s'habille n'est pas la clé vers son émancipation. Au contraire,

encore beaucoup de batailles à mener pour assurer à toutes les femmes un avenir exempt de violence conjugale et l'accès à tout ce qu'une société libre comme le Québec peut offrir. Nous savons aussi que l'injustice, l'inégalité et la violence se retrouvent dans toutes les cultures. Ce sont là les vrais enjeux à aborder.

Loin d'assurer l'égalité entre les sexes, l'interdiction des signes religieux ostentatoires privilégie les hommes musulmans par rapport aux femmes musulmanes, alors qu'elle accorde plus de privilèges aux femmes sikhes qu'aux hommes sikhs.

de nombreuses études démontrent que les sociétés vont mieux lorsque les femmes ont un accès égal à l'éducation, à l'expression publique et à l'emploi. Or, votre interdiction compromettrait cet accès pour les femmes que vous cherchez prétendument à aider. Ce serait un recul triste et malheureux.

En tant que femmes issues de traditions diverses, nous savons qu'il y a

En tant que femmes du Québec, nous avons beaucoup à offrir à notre société, indépendamment de la façon dont nous nous habillons. Nous vous intimons de retirer votre proposition d'interdire les symboles religieux dans les secteurs public et parapublic, et vous demandons de nous rencontrer de toute urgence pour discuter de la véritable situation des femmes d'ici.

de loi est approuvé, sa mise en œuvre sera immédiatement contestée.

Andrée Dubois

Nécessaire

Bravo pour le Québec et le projet de loi sur la laïcité! Cette charte est plus que nécessaire, car l'État doit être laïc à tous les niveaux, les religions doivent rester dans le domaine du privé, en incluant tous les accessoires et symboles.

Eddy Rached

Équitable

Une charte des valeurs adaptée aux réalités d'aujourd'hui, il commençait à être temps! La laïcité, c'est la véritable équité.

Dominique Guillemette

Vers une laïcité généralisée

Je suis enchantée que le projet de loi soit enfin déposé. Idéalement, j'aimerais qu'il soit adopté rapidement. Et j'espère que ce sera un début vers une laïcité encore plus généralisée et respectée, dans tous les endroits publics, par exemple.

Denise Trudel

Vivement un débat

Malgré ce que le gouvernement prétend, la totalité de la population n'a pas été consultée, mais seulement certaines personnes qui y sont favorables. Malgré cela, j'appuie certaines parties de ce projet, mais pas intégralement. Je conviens qu'il est important que le débat se fasse.

Daniel Rodrigue, Saint-Félicien.

DÉBATS



PHOTO PHILIPPE DESMAZES, AGENCE FRANCE-PRESSE

L'assassinat des journalistes français Ghislaine Dupont et Claude Verlon a rappelé à quel point la situation au Mali demeure fragile, dix mois après l'intervention militaire contre des groupes terroristes.

Le Mali reste fragile



JOCELYN COULON
L'auteur (j.coulon@umontreal.ca) est directeur du Réseau de recherche sur les opérations de paix, affilié au CÉRIUM de l'Université de Montréal. Il collabore régulièrement à nos pages Débats.

L'assassinat de deux journalistes français samedi rappelle brutalement comment la situation au Mali reste fragile dix mois après l'intervention militaire contre des groupes terroristes. En fait, le pays est aux prises avec une double menace: l'ensemble du territoire n'est toujours pas sécurisé, et le nouveau pouvoir civil reprend difficilement le contrôle de ses forces armées.

La guerre engagée le 11 janvier dernier contre des groupes islamistes déterminés à prendre le pouvoir à Bamako et à déstabiliser certains pays du Sahel (Algérie, Niger, Mauritanie) est loin d'être terminée.

La première manche a plutôt été facile et rondement menée lorsque les troupes françaises sont intervenues au Mali. En quelques semaines, des centaines de terroristes d'al-Qaeda au Maghreb – dont certains leaders – et de rebelles touaregs ont été tués ou capturés. Ce succès n'a pas fait illusion. Dès les premières heures de l'opération, le président François Hollande avait prévenu: la France – comme ses alliés – restera au Mali aussi longtemps qu'il le faudra.

Le meurtre des deux journalistes vient renforcer cette détermination et confirmer ce que tous les spécialistes savent depuis les attentats du 11-Septembre: il faut du temps, de la patience et des ressources pour lutter contre les groupes terroristes. À cela s'ajoute la situation particulière du Sahel, une région immense où les lignes de front sont inexistantes et où l'ennemi connaît le terrain mieux que quiconque.

L'actuel dispositif français reste donc en place même si le nombre de troupes va diminuer l'année prochaine. Il est de

plus appuyé par les forces spéciales de plusieurs pays, dont les États-Unis, et, faiblement, par les quelque 8000 militaires de la Mission des Nations unies pour la stabilisation du Mali, dont certains contingents sont malheureusement mal équipés.

Un pouvoir civil corrompu et sclérosé

La situation au Mali n'est pas le seul fait de l'action de groupes terroristes ou de certains mouvements rebelles touaregs souhaitant l'indépendance du nord du Mali. En 2012, la démocratie malienne a été victime d'un coup d'État militaire dont la cause était le ressentiment bien compréhensible envers un pouvoir civil corrompu et sclérosé.

Malheureusement, le geste des militaires a envenimé la situation et permis aux terroristes et à certains rebelles de s'emparer du nord du pays et de menacer Bamako. Il s'en est fallu de peu pour que tout le pays tombe entre leurs mains.

C'est de peine et de misère que les militaires sont retournés dans leurs casernes et ont accepté la transition

démocratique de cet été avec l'élection d'un nouveau président. Malgré cela, certains éléments de l'armée posent toujours problème: une mutinerie éclatée le 30 septembre dernier provoquant plusieurs morts. Les motivations des mutins restent obscures, mais le fait demeure que l'armée n'est pas complètement maîtrisée.

Le pouvoir à Bamako lutte donc sur deux fronts afin de remettre le Mali sur les rails. Il a des atouts. L'appui de la communauté internationale est acquis et pour longtemps. Sur le plan national, la société malienne est l'une des plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest comme le rappelle un collectif d'auteurs dans un livre tout juste publié (*La tragédie malienne*, Éditions Vendémiaire).

Selon ces spécialistes, les événements récents n'ont pas balayé les avancées de la démocratisation entamée il y a 20 ans. Le Mali est riche de sa jeunesse, de ses artistes, de ses acteurs sociaux et de son tissu associatif. C'est une force qui doit être mise au service du développement économique.

Enfin, par rapport aux revendications des populations du Nord, le pouvoir à Bamako et ses alliés occidentaux doivent éviter l'amalgame trop facile entre terroristes d'al-Qaeda et rébellion touareg afin d'avancer vers la réconciliation nationale. Il est encore permis d'espérer pour le Mali.

Stationner coûte trop cher



ALAIN SIMARD
L'auteur est président-directeur général de l'Équipe Spectra.

Contrairement à Nathalie Petrowski (*La Presse*, 7 novembre), je crois que l'idée du maire

Denis Coderre de revoir la stratégie du stationnement en ville est certainement la meilleure façon d'aider les salles du Quartier des Spectacles: leur désaffectation ne vient pas tant de la concurrence des salles de banlieue que de celle de leurs stationnements gratuits.

Il faut bien sûr appuyer la création culturelle, mais nous avons déjà une offre abondante et il faut aussi s'assurer de stimuler sa diffusion et son accessibilité.

En tant qu'opérateur de salles de spectacle depuis plus de 30 ans, l'Équipe Spectra a finalement dû abandonner ses baux d'exploitation du Théâtre Outremont et de l'Olympia parce qu'une bonne partie de leurs clients recevaient chaque soir une pluie de contraventions et ne revenaient plus. Je me suis toujours dit que s'ils trouvaient une place pour se garer à 19h30, c'est que les résidents n'en avaient pas tant besoin...

Il est sans doute souhaitable que le stationnement au centre-ville coûte cher pendant le jour pour inciter les travailleurs à emprunter les transports en commun. Mais c'est tout le contraire après 18h et le week-end pour les gens qui veulent sortir au restaurant, au spectacle, au cinéma, ou simplement magasiner. Il est tout simplement suicidaire pour Montréal de les envoyer au DIX30 ou à Laval en imposant des tarifs de stationnement ridiculement élevés en soirée.

Si la Ville baissait après 18h le coût des parcètres de l'est du centre-ville à 3\$ en incitant les propriétaires de stationnements à proposer un tarif unique de 4\$ ou 5\$ en soirée et le week-end pour en faire l'axe d'une campagne de publicité conséquente, ce serait la meilleure façon d'aider le Quartier des spectacles à remplir ses salles et ramener les banlieusards dépenser à Montréal.

Dans ce contexte, que dire de l'idée de mettre un péage sur le pont Champlain sinon qu'elle serait catastrophique!

L'économie, une pseudo-science?



ROBERT SHILLER
L'auteur vient de recevoir le prix Nobel d'économie. Il enseigne à l'université Yale.

Cette année je suis l'un des titulaires du Prix de sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel, ce qui me rend parfaitement conscient des critiques de ce prix par ceux qui estiment que l'économie n'est pas une science – contrairement à la chimie, la physique ou la médecine, qui font elles aussi l'objet d'un Prix Nobel. Cette critique est-elle fondée?

L'un des problèmes de l'économie est de s'intéresser aux mesures pratiques plutôt qu'à la recherche de principes fondamentaux. Personne ne s'intéresse vraiment aux données en économie si ce n'est pour qu'ils servent de guide au moment de choisir une politique: les phénomènes économiques n'exercent pas la même fascination intrinsèque que, par exemple, les phénomènes de résonance à l'intérieur d'un atome ou le fonctionnement d'une cellule vivante. Nous nous intéressons à l'économie en fonction de ses résultats. De ce point de vue, elle se rapproche davantage du génie que de la physique, elle est plus pratique que théorique.

Lorsqu'on se penche sur la politique économique, il ne reste plus beaucoup de place pour la science. La politique entre en jeu. Or, le discours politique a l'avantage d'attirer l'attention de l'opinion publique. Le Prix Nobel est justement destiné à récompenser

ceux qui ne cherchent pas à attirer l'attention et qui pourraient être laissés de côté dans le cours de leur poursuite sincère de la vérité.

Pourquoi parle-t-on d'un prix en « sciences économiques » plutôt qu'en « économie » ? On ne parle pourtant pas de « sciences chimiques » ou de « sciences physiques » pour les autres Nobel.

Les secteurs de recherche qui utilisent le mot « science » dans leur intitulé sont souvent ceux qui attirent énormément de gens et dans lesquels l'opinion est séduite par les charlatans. Les véritables scientifiques utilisent le qualificatif de « science » pour se distinguer de leurs cousins moins recommandables.

Ainsi le terme de « sciences politiques » s'est répandu à la fin du 18^e siècle pour marquer

écrit ceci à propos des sciences économiques: « Il est possible de camoufler le charlatanisme sous le poids des équations sans se faire prendre, car il est impossible de vérifier les théories par des expériences contrôlées en laboratoire. »

Les modèles utilisés en économie sont plus vulnérables que ceux utilisés en physique, parce que leur validité ne sera jamais parfaitement établie du fait de la nécessité de procéder à beaucoup plus d'approximations, notamment parce que ces modèles décrivent des comportements humains et non celui de particules fondamentales. Un être humain peut toujours changer d'avis et de comportement, il peut même être névrosé ou avoir des problèmes d'identité.

Mais recourir aux mathématiques en économie ne relève pas

Le défi de l'économie consiste à combiner un point de vue mathématique avec les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'élément humain.

la différence entre les travaux visant à rechercher la vérité et les pamphlets partisans destinés à attirer les votes et à gagner en influence.

Les critiques des « sciences économiques » en parlent parfois comme d'une « pseudo-science » de l'économie, estimant qu'elle utilise les signes extérieurs de la science, comme des maths d'apparence complexe, mais uniquement pour donner une impression de sérieux. Ainsi, dans un livre publié en 2004, *Le hasard sauvage: Comment la chance nous trompe*, Nassim Nicholas Taleb

systématiquement du charlatanisme. On ne peut se permettre de négliger l'aspect quantitatif de l'économie. Le défi consiste à combiner un point de vue mathématique avec les ajustements nécessaires pour tenir compte de l'élément irrédiblement humain de l'économie.

Le développement des sciences économiques va permettre d'élargir l'éventail des méthodes et des démonstrations, ce qui va les renforcer tout en permettant de dénoncer les charlatans.

© Project Syndicate

MORT DE YASSER ARAFAT

« Un tiers est impliqué »

NICOLAS BÉRUBÉ

La présence de concentrations élevées de polonium dans les ossements, les cheveux et les vêtements de Yasser Arafat montre qu'un « tiers » est impliqué dans la mort du leader palestinien, a déclaré hier une équipe de chercheurs suisses.

« Vous ne pouvez pas accidentellement ou volontairement absorber une source de polonium – ce n'est pas une chose qui se trouve comme ça, dans l'environnement », a dit en point de presse à Lausanne Patrice Mangin, directeur du Centre de médecine légale de l'Hôpital universitaire de Lausanne, dont l'équipe a eu accès aux ossements exhumés du leader palestinien, mort dans un hôpital français dans

Une quantité de polonium grosse comme une tête d'épingle contient 3400 fois la dose mortelle pour l'homme.



Un Palestinien tient une bannière à l'effigie de Yasser Arafat, le 11 novembre 2007, au troisième anniversaire de la mort de ce dernier. Si la présence de polonium a été confirmée par un laboratoire suisse, il est impossible, pour le moment, de conclure que ce poison est la cause du décès d'Arafat.

PHOTO OLEG POPOV, REUTERS

des circonstances mystérieuses il y a neuf ans.

François Bochud, directeur de l'Institut de radiation de l'Hôpital universitaire de Lausanne et coauteur du rapport, a ajouté: « À partir du moment où vous considérez que le polonium a été introduit artificiellement, cela implique nécessairement l'intervention d'un tiers. »

Il a noté ne pas savoir avec certitude si le polonium était « la cause du décès » d'Arafat. « Et nous ne pouvons pas non plus dire quelle quantité de polonium a été ingérée. Nous

pouvons seulement dire que nos observations sont compatibles avec l'hypothèse d'un empoisonnement. »

Yousef Munayyer, directeur général du Palestine Center, à Washington, dit ne pas être surpris par ces derniers développements.

« Nous savions déjà que du polonium avait été retrouvé sur les effets personnels d'Arafat, dit-il en entrevue téléphonique. Vous savez, les empoisonnements au polonium sont rares, et pour une bonne raison: ils doivent être menés par des puissances

nucléaires. La liste des suspects est limitée. »

Yasser Arafat est mort le 11 novembre 2004, deux semaines après être violemment tombé malade après un repas. Israël a toujours nié être responsable de la mort d'Arafat.

Étude non concluante, selon Israël

Yigal Palmor, porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, a déclaré que l'étude suisse était « non concluante ». « Israël n'est pas impliqué,

de quelque façon que ce soit. Les Palestiniens ne vont pas nous coller ça au dos. Ce n'est pas raisonnable, et ce n'est pas appuyé par les faits. Il n'y a pas de preuve. »

Huit mois avant la mort d'Arafat, le premier ministre israélien de l'époque, Ariel Sharon, avait dit dans une entrevue télévisée qu'il avait renoncé à sa promesse faite aux États-Unis de ne pas faire de mal au président Arafat.

« Cet engagement ne tient plus », avait signifié Sharon, alors qu'Israël venait de subir une série d'attentats suicide

perpétrés par des militants palestiniens.

Surnommé le « poison parfait », le polonium est un élément chimique hautement radioactif et mortel lorsqu'il est avalé. Une quantité de polonium grosse comme une tête d'épingle contient 3400 fois la dose mortelle pour l'homme.

En 2006, le dissident russe et critique de Vladimir Poutine Alexandre Litvinenko est mort à Londres après avoir été empoisonné au polonium. Les autorités britanniques soupçonnent l'ex-agent du KGB et politicien ultranationaliste russe Andreï Lougovoï d'être l'auteur du meurtre. Le gouvernement russe refuse que Lougovoï soit extradé au Royaume-Uni pour rencontrer les enquêteurs.

Des équipes de scientifiques français et russes analysent aussi les ossements d'Arafat, mais elles n'ont pas terminé leur travail.

Yousef Munayyer estime qu'une enquête indépendante doit être menée afin de trouver et punir les auteurs du crime. « La lumière doit être faite sur cet assassinat », dit-il.

LES POURPARLERS AU POINT MORT

Lancées depuis juillet, les négociations de paix entre les Palestiniens et les Israéliens n'ont toujours pas franchi d'étape décisive, et se déroulent sur fond de crise permanente, selon les médias israéliens.

Dénoncée par l'Autorité palestinienne, la relance de la colonisation israélienne en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est, dénoncée par les États-Unis, exacerbe les tensions. Pour Yousef Munayyer, directeur général du Palestine Center à Washington, les pourparlers, dont les États-Unis sont le médiateur, ne semblent pas promis à un bel avenir. « Les perspectives d'une entente négociée sous la houlette des Américains sont mortes bien avant Arafat, dit-il. En appuyant Israël à chaque détour, les États-Unis ont renoncé il y a longtemps à leur rôle d'observateur neutre. » — Nicolas Bérubé

La France apathique au racisme?

Une ministre est comparée à une guenon; le public offre une réaction « tiède »

AGENCE FRANCE-PRESSE

PARIS — La parole raciste se libère-t-elle en France? Après les insultes contre Christiane Taubira, le débat agite le pays et a contraint le président et le premier ministre à serrer les coudes derrière leur ministre de la Justice, qui avait déploré la teneur des réactions.

Comparée à un singe sur la page Facebook d'une ex-candidate du FN, et récemment insultée par des enfants aux

mots de « La guenon mange ta banane », la garde des Sceaux a dénoncé en milieu de semaine dans *Libération* une « attaque au cœur de la République » sur fond d'apathie ambiante.

« Ce qui m'étonne le plus, c'est qu'il n'y a pas eu de belle et haute voix qui se soit levée pour alerter sur la dérive de la société française », souligne la ministre d'origine guyanaise.

En réponse, François Hollande a « appelé à la plus

grande fermeté et à la plus grande vigilance » contre le racisme, a rapporté la porte-parole du gouvernement Najat Vallaud-Belkacem à la sortie de la réunion du Conseil des ministres.

Sur les marches de l'Élysée, les ministres ont fait front commun autour de la garde des Sceaux. Jean-Marc Ayrault a réaffirmé sa « solidarité » avec M^{me} Taubira. « Il ne faut rien laisser passer », a ajouté le premier ministre.

Mais, pour lui, ces « dérives » ne représentent pas « l'état du pays ». « Je suis convaincu que l'immense majorité des Français n'accepte pas le racisme. »

Pour Christiane Taubira, les incidents constatés ces dernières semaines viennent toutefois « très clairement d'inhibitions qui disparaissent ».

Pour preuve, le prix Femina 2013 a été décerné mercredi à la romancière camerounaise Leonora Miano pour *La saison de l'ombre*. Pour elle, au travers des

attaques contre M^{me} Taubira, « toutes les personnes noires ont été animalisées ».

« Erreur de casting » au FN

Le parquet de Paris a ouvert une enquête préliminaire après les propos de l'ex-candidate FN. Le CRAN a également porté plainte pour injure raciale contre Anne-Sophie Leclere, qui a déclaré le 17 octobre à propos de M^{me} Taubira: « Je préfère la voir dans un arbre après les branches, qu'au gouvernement. » Elle a été suspendue par le FN qui a évoqué une « erreur de casting ».

Une autre candidate du FN, Nadia Portheault, d'origine algérienne, a choisi de son côté de renoncer à se présenter aux municipales de 2014, dégoûtée par le racisme et l'homophobie d'une partie des cadres et militants locaux.

France Hollande prévoit une visite au Québec en 2014

PARIS — Le président français François Hollande projette d'effectuer un voyage au Québec à l'automne 2014. En visite à Paris, le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, Jean-François Lisée, l'a confirmé hier, après avoir eu l'occasion d'évoquer ce séjour avec le principal intéressé. M. Lisée est d'abord venu à Paris pour assister à une conférence ministérielle de la Francophonie. Mais son programme l'a aussi conduit au Palais de l'Élysée, où le président Hollande lançait officiellement, en grandes pompes, les commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale. — La Presse Canadienne



PHOTO AGENCE FRANCE-PRESSE

Pakistan Le mollah Fazlullah à la tête des talibans

Le mollah Fazlullah, un commandant lié à l'attaque contre la jeune Malala et opposé à toute réconciliation avec le gouvernement d'Islamabad, a été promu hier nouveau chef des talibans pakistanais, qui semblent avoir ainsi tué dans l'œuf le processus de paix naissant. Le mollah Fazlullah succède à Hakimullah Mehsud, chef du Tehreek-e-Taliban Pakistan (TTP), un regroupement de factions islamistes armées, éliminé vendredi dernier par un drone américain, a déclaré le chef du conseil central des insurgés, Asmatullah Shaheen, dans un lieu tenu secret. — Agence France-Presse

OPPEN'S
MAINTENANT DISPONIBLE
TAILLES DE 12 À 26 ANS

MANTEAUX...
MANTEAUX...
MANTEAUX!

Kokomarina
Eileen Fisher
Women
Lauren Vidal
Sympli
Tomo
Spanx...
et plus.

Maintenant ouvert 7 jours par semaine

lundi-mercredi: 10h-18h
jeudi-vendredi: 10h-19h
samedi: 10h-17h
dimanche: 12h-17h

4828, boul. St-Laurent
(angle Villeneuve)
514-844-9159
www.oppens.ca

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2013-11-07

Lotto 6/49 5 6 3 6 2 6 3 3

Lotto 4/50 3 7 8 9 D

banco en bon! Lots bonis : du 2 au 10 novembre 2013

03 07 08 11 21 27 30 32 35 37
42 44 46 48 52 59 64 66 69 70

Astro Jour - Mois - Année - Signe
15 JANVIER 08 VIERGE

Quintissime 3 122 4 5775

Triplex 12 17 36 37 40

Extra 7580808

Lotto MAX CE SOIR, 27 MILLIONS \$ (approximatif)

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.

L'art et l'artisanat réunis en une seule entité
et dévoués à la production d'objets utilitaires.

**Festival
des artisans
de Westmount**

Victoria Hall
4626, rue Sherbrooke Ouest

SAMEDI ET DIMANCHE
9 ET 10 NOVEMBRE
10 H - 17 H

Entrée : aliments non périssables ou 2 \$.

UNE CRÈME À RAVIR

LA CRÈME DES CRÈMES

Vingt-cinq micro-piliers pour votre peau,
Vingt-cinq micronutriments actifs pour votre peau,
Vingt-cinq principes micro-éclatés pour votre
peau, Vingt-cinq facteurs naturels pour votre peau,
Vingt-cinq micro-supports micro-broyés pour
votre peau, autant de sensations de bien-être pour
votre peau.

Oui, pour la micro-circulation de votre peau,
il vous faut des ingrédients « micro » qui favorisent
l'absorption des nutriments naturels.

La crème multi-soins aux vingt-cinq ingrédients
naturels, parmi les meilleurs au monde, est une
bombe de micro-éléments et un cytofiltrat activateur
plein de tonus, bienfaisant pour tous les épidermes.

La crème multi-soins est multi-active, ses vingt-cinq
ingrédients vous apportent un bain de jeunesse.
Plus elle s'y baignera, plus la peau conservera une
apparence de jeunesse, son teint de jeunesse.

La crème multi-soins, c'est votre bien-être, votre
ravissement.

2 POTS POUR LE PRIX D'UN

En vigueur du 9 au 14 novembre 2013,
jusqu'à épuisement des stocks.

www.bio-actif.com



Disponible aux endroits suivants:

Espace Santé Beauté
Johanne Verdon
1278, rue Jean-Talon Est, Montréal
514 279-3709

Espace Santé Beauté
Johanne Verdon
2750, Chemin Ste-Foy, bur. 109, QC
418 656-1266

Vitavie au naturel
5455, boul. des Forges, Trois-Rivières
Commandes postales :
819 378-7777

Espace Santé Beauté
Johanne Verdon
1600, Le Corbusier (Centre Laval)
450 688-5455

Espace Santé Beauté
Johanne Verdon
341-A, boul. St-Joseph, Gatineau
819 770-3645

Boutique Luc Mathieu
2622, rue King Ouest
À l'arrière de l'édifice 2630
Sherbrooke
819 823-3322

Néo-Santé
495, rue St-Georges, St-Jérôme
450-436-5548

Espace Santé Beauté
Johanne Verdon
127-A, boul. Des Promenades,
St-Bruno
450 653-6009

Espace Santé Beauté
Johanne Verdon
Galeries Rive-Nord
100, boulevard Brien, Repentigny
450 657-2032

Boutique Luc Mathieu
227, rue Principale ouest, Magog
Commandes postales 819 868-3368
Ligne sans frais 1 877 511-3368

Boutique Luc Mathieu
104, route du Président-Kennedy, Suite 100
Lévis

Commandes postales 418 833-5933
Ligne sans frais 1 877 833-5933
Vitavie au naturel
3333, du Carrefour Promenade,
Beauport
418-667-0070

SANTÉ EN DIRECT
Ligne ouverte avec Johanne Verdon
Sur les ondes de CJLV 1570 AM
samedi et dimanche de 8h à 11h
En rediffusion :
mercredi de 11h à 12h
450-680-1570 1-866-895-3142

Ferti 2000: commandes postales
Tél.: 514 272-1365
Ligne extérieure: 1 800 272-1365
lundi au vendredi : 9h à 17h
Samedi et Dimanche : 8h30 à 17h